

Administratief Secretariaat – Secrétariat Administratif

Avenue Marnixlaan 30 - 1000 Bruxelles/Brussel
☎ 02/732.10.00 - 📠 02/732.96.51 - office@bplus.be

Compte – Rekening

068-1059555-51 (IBAN: BE75 0681 0595 5551 - BIC: GKCCBEBB)

Website

www.bplus.be



**SAMEN VOOR EEN BELGIË MET TOEKOMST
ENSEMBLE POUR UNE BELGIQUE PLEINE D'AVENIR
GEMEINSAM FÜR EIN BELGIEN VOLLER ZUKUNFT**

LE (CON)FEDERALISME EST-IL UN ECHEC ?

TRADUCTION LIBRE DU NEERLANDAIS PAR DANIEL VERBIST



**SAMEN VOOR EEN BELGIË MET TOEKOMST
ENSEMBLE POUR UNE BELGIQUE PLEINE D'AVENIR
GEMEINSAM FÜR EIN BELGIEN VOLLER ZUKUNFT**

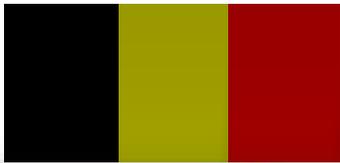
Bertrand Waucquez
Jan Reynaers
Luc Van der Kelen
Ludwig Vandenhove
Luk Ryckaert
Tony Van De Calseyde
Willy Peerens
FEVRIER 2016



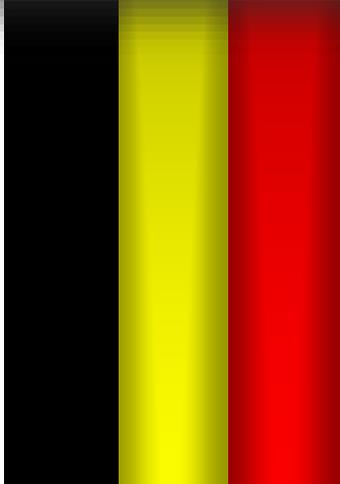
www.bplus.be

**SAMEN VOOR EEN BELGIË MET TOEKOMST
ENSEMBLE POUR UNE BELGIQUE PLEINE D'AVENIR
GEMEINSAM FÜR EIN BELGIEN VOLLER ZUKUNFT**

B Plus est un groupe de pression pluraliste (pas un parti politique) qui promeut une Belgique fédérale, solidaire et efficace.



**SAMEN VOOR EEN BELGIË MET TOEKOMST
ENSEMBLE POUR UNE BELGIQUE PLEINE D'AVENIR
GEMEINSAM FÜR EIN BELGIEN VOLLER ZUKUNFT**



LE (CON)FEDERALISME EST-IL UN ECHEC ?



**SAMEN VOOR EEN BELGIË MET TOEKOMST
ENSEMBLE POUR UNE BELGIQUE PLEINE D'AVENIR
GEMEINSAM FÜR EIN BELGIEN VOLLER ZUKUNFT**



**Bertrand Waucquez
Jan Reynaers
Luc Van der Kelen
Ludwig Vanderhove
Luk Ryckaert
Tony Van De Calseyde
Willy Peereys
FEVRIER 2016**

EDITORIAL

Ludwig Vandenhove – Président de B Plus



Vous trouverez ci-après un recueil de contributions écrites par des membres de B Plus, pendant l'été 2015, dans la série « Les Penseurs de Knack.be ».

Celles-ci reflètent bien les positions défendues par B Plus sur un certain nombre de sujets politiques d'actualité.

Avec nos récentes publications « Projet pour la Belgique » et « Statut de la Région de Bruxelles-Capitale », le présent recueil constitue la base de nos futures actions et discussions avec d'autres organisations et/ou mouvements qui réfléchissent à ce que seront demain les structures et l'organisation de la Belgique et de ses entités fédérées.

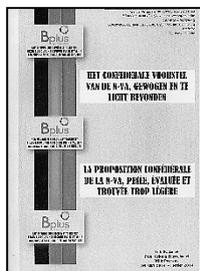
Nous adressons tous nos remerciements à la rédaction de Knack.be pour les opportunités qu'elle nous a ainsi offertes via la rubrique « Les Penseurs de Knack.be ».

Tous vos commentaires et/ou suggestions sont évidemment bienvenus.

Bonne lecture !



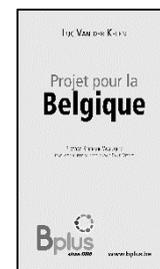
PUBLICATIONS RECENTES



LA PROPOSITION CONFEDERALE DE LA N-VA, PESEE, EVALUEE ET TROUVEE TROP LEGERE - FEVRIER 2014



PROJET POUR LA BELGIQUE - MAI 2014



**STATUT DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE
MAI 2015**

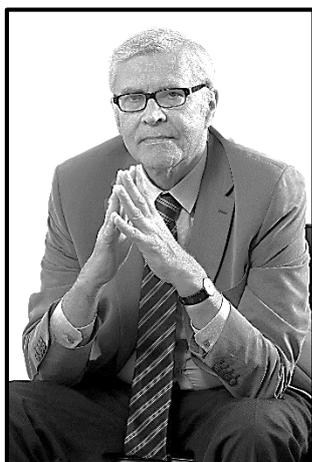
**CES DOSSIERS PEUVENT ETRE OBTENUS SUR SIMPLE DEMANDE AU SECRETARIAT DU
MOUVEMENT.**

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL Ludwig Vandenhove – Président de B Plus	1
CHAPITRE I : LA BELGIQUE DEVIENDRA-T-ELLE JAMAIS UN ETAT GÉRÉ DE MANIÈRE INTELLIGIBLE ET EFFICACE ? Luc Van der Kelen – Conseiller politique de B Plus	3
CHAPITRE II : LE PROBLÈME DE BRUXELLES : SIX SOLUTIONS POUR NOTRE POMME DE DISCORDE PAR EXCELLENCE Willy Peerens – Secrétaire général/Trésorier de B Plus	5
CHAPITRE III : POURQUOI LA FÉDÉRATION « BELGIQUE » NE FONCTIONNE PAS Luc Van der Kelen – Conseiller politique de B Plus	7
CHAPITRE IV : LES BRUXELLOIS MESURENT-ILS 60 CM DE PLUS QUE LES FLAMANDS ? Bertrand Waucquez – Président du Comité de direction de B Plus	9
CHAPITRE V : LE BILINGUISME EST UNE NÉCESSITÉ MAIS NE SUFFIT PAS À GARANTIR L'AVENIR DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE Jan Reynaers – Membre du Conseil d'administration de B Plus	11
CHAPITRE VI : LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE : UN TOIT INDISPENSABLE POUR LA MAISON FÉDÉRALE Tony Van De Calseyde – Vice-Président du Comité de direction de B Plus	13
CHAPITRE VII : LE CONFÉDÉRALISME N'EST PAS UN MODÈLE EFFICACE Luk Ryckaert – Membre de l'Assemblée générale de B Plus	15
CHAPITRE VIII : DANS CE PAYS, LES LIMITES DU MODÈLE DE CONCERTATION ET DE COOPÉRATION SONT DEPUIS LONGTEMPS DÉJÀ DÉPASSÉES Willy Peerens – Secrétaire général/Trésorier de B Plus	17
CHAPITRE IX : LE MAINTIEN D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE FÉDÉRALE NE SUFFIT PAS AU MAINTIEN D'UNE BELGIQUE SOLIDAIRE Ludwig Vandenhove - Président de B Plus	19
CHAPITRE X : LE (CON)FEDERALISME EST-IL UN ECHEC ? Luc Van der Kelen – Conseiller politique de B Plus	21
ANNEXE : CHARTE DE B PLUS	24

CHAPITRE I : LA BELGIQUE DEVIENDRA-T-ELLE JAMAIS UN ETAT GÉRÉ DE MANIÈRE INTELLIGIBLE ET EFFICACE ?

Luc Van der Kelen – Conseiller politique de B Plus



Notre pays deviendra-t-il un jour un Etat dirigé de manière intelligible et efficace ? L'expérience de six réformes de l'Etat inachevées ne nous incline pas exagérément à l'optimisme.

Pourtant, et précisément pour cette raison, l'organisation définitive de nos institutions étatiques devrait constituer un des enjeux principaux de la politique nationale, à résoudre de manière impérative. Il faut remonter au très éphémère gouvernement Verhofstadt III (2008) pour trouver un Premier ministre présentant une vision complète de ce en quoi devrait consister en définitive une Belgique (con)fédérale.

Quasi toutes les réformes de l'Etat, dans ce pays, ont été entamées dans la foulée d'un soudain embrasement communautaire, éteint à l'issue d'une procédure plus ou moins longue, grâce à un compromis bancal, laissant autant de problèmes non résolus qu'il créait de nouvelles structures rationnelles.

UN ETAT PARALYSÉ

La sixième réforme de l'Etat, celle du gouvernement di Rupo, en constitue un parfait exemple. Même si nous avons atteint la demi-douzaine de réformes, il n'y a toujours pas de projet valable décrivant ce que devrait devenir en définitive la Belgique. Qui exerce les compétences dans telle matière, qui se voit allouer tels ou tels moyens, qui doit assumer financièrement les erreurs du passé, comment tout cela doit-il fonctionner correctement ? Il n'y a aujourd'hui pas un seul sujet qui ne nourrisse d'interminables discussions.

Exemple : la politique climatique. Le gouvernement fédéral est responsable vis-à-vis des instances européennes mais il est complètement paralysé en cette matière. Les gouvernements régionaux en assument les compétences mais ils ne sont même pas encore arrivés à s'accorder sur la part respective de leurs seules industries.

Voilà qui donne l'image d'un Etat livré à de perpétuelles querelles. Le résultat est dès à présent inscrit dans les astres : à un moment donné, faute de plan climatique national, l'Union européenne soumettra le problème belge à la Cour européenne. Dans l'intervalle, tout qui se préoccupe un tant soit peu de l'avenir de la planète doit déjà espérer un jugement, suite à l'action introduite par un certain nombre de citoyens belges et flamands bien connus, auprès des juridictions belges, à l'encontre des quatre autorités compétentes. Leurs chances ne sont pas nulles. Nous en avons la preuve aux Pays-Bas.

Et ceci n'est qu'un seul des éléments qui entraînent la paralysie totale de notre action politique, conséquence de la répartition opaque des compétences et responsabilités.

DES ALLIÉS OBJECTIFS

D'autres exemples : l'avenir de l'aéroport de Zaventem, qui voit s'affronter Bruxelles et la Flandre ; le commerce extérieur ; la mise en œuvre de la Communauté métropolitaine appelée à favoriser la coopération entre Bruxelles et son hinterland, que le gouvernement flamand essaie de contrecarrer par tous les moyens, sous pression de la N-VA. Tout cela a mené, entre autres, à la question gênante posée par le bourgmestre d'Anvers, lors d'une conférence - à New-York, s'il vous plaît - sur ce que le Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur pouvait bien faire de ses journées. Et pourtant, il ne s'en tire pas si mal, au vu du montant des contrats (18 milliards d'euros) que les entreprises belges ont pu signer en Chine, à l'occasion de la récente mission royale.

Hélas, aucune solution ne sera trouvée avant 2019 car l'achèvement de la structure de l'Etat restera au frigo jusqu'à cette date. B Plus le regrette autant que la N-VA, bien que nos objectifs soient différents. La N-VA souhaite la scission du pays en deux entités. B Plus souhaite, par contre, faire fonctionner ce pays de manière rationnelle, dans le respect de la place et de l'identité de chacun.

LA RÉFORME DE L'ETAT « ON HOLD »

Comme on se trouve au milieu du gué dans la mise en œuvre d'une réforme de l'Etat déjà fort ambitieuse, il est, en soi, raisonnable de ne pas créer de confusion en s'engageant dans de nouvelles réformes qui ne pourront, en définitive, aboutir à d'autre résultat que d'interférer dans l'implémentation des nouvelles structures fédérales et régionales. Mais cette prudence doit-elle mener à ne rien entreprendre, à une stagnation complète, non seulement de l'action politique mais encore de la pensée politique ? A quoi diable devrait servir le nouveau Sénat qui, jusqu'à présent, ne s'est pas encore montré débordant d'activité ?

Un homme politique de qualité, occupant une fonction de haut niveau dans le gouvernement d'un Etat ou d'une Région, doit considérer de son devoir d'esquisser une vision complète de la future organisation de son pays.

Même si, en son temps, Jean-Luc Dehaene évacua la question en faisant remarquer que « la réforme de l'Etat ne serait jamais achevée car il s'agit d'un processus évolutif », nous devons réfléchir dès maintenant à une structure cohérente de coopération entre l'Etat fédéral et les entités fédérées et aux moyens dont ils disposeront. C'est un peu analogue au problème de la Grèce. Peu importe que ce soit à l'intérieur d'une structure unique ou à l'extérieur, dans les deux cas, il faudra négocier des accords.

La période de « on hold » que les partis de la majorité ont décidé d'instaurer donne précisément l'opportunité d'échanger des idées sur la manière d'envisager notre propre avenir, en toute sérénité et à l'abri des invectives qui ont habituellement cours au sein d'une commission de réforme de l'Etat ou en dehors de celle-ci.

TROIS ÉLÉMENTS IMPORTANTS

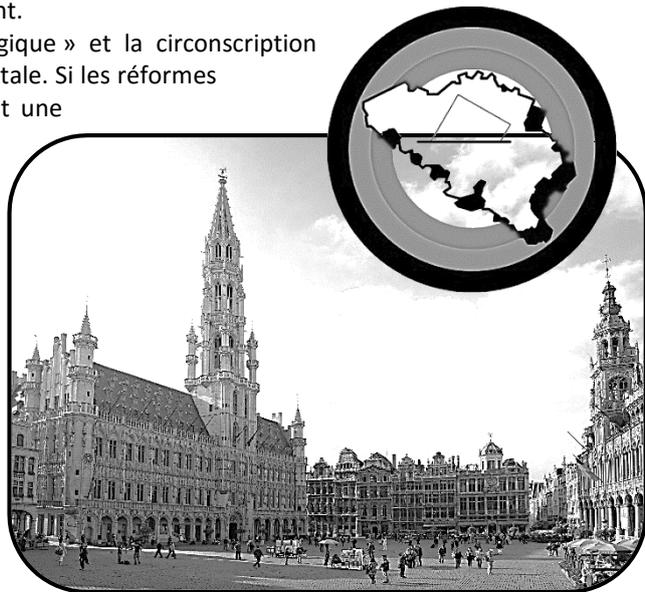
Si les « représentants » des citoyens ont suspendu leurs réflexions sur la réforme de l'Etat, cela ne signifie pas pour autant que les organisations indépendantes et les groupes de pression se doivent de suivre cet exemple. Bien au contraire. C'est précisément notre objectif de maintenir ce sujet à l'agenda, d'amener des idées et de formuler des propositions, afin de faire avancer les travaux, au moins provisoirement, mais dans l'optique de les finaliser. Voilà une des raisons qui pousse B Plus à travailler elle-même à un « Projet pour la Belgique ».

D'autres éléments, plus ponctuels, requièrent une solution. Et il vaudrait mieux ne pas attendre le lendemain des prochaines élections, aux alentours du 16 juin 2019, pour les résoudre.

Deuxième élément, déjà à l'agenda depuis belle lurette, notamment dans les milieux académiques : la circonscription électorale fédérale, qui devrait permettre à un certain nombre de nos politiciens de haut vol d'être éligibles dans l'ensemble du pays. Que tous les citoyens et pas seulement ceux d'une Région puissent exprimer leur suffrage sur leur nom devrait renforcer la légitimité démocratique des élus. De quoi renforcer également la cohésion de notre pays. C'est précisément pourquoi les nationalistes y sont farouchement opposés. Il s'agit d'une nouveauté dans la loi électorale mais elle peut être introduite très facilement.

Troisième élément, après le « Projet pour la Belgique » et la circonscription électorale fédérale : l'avenir de la Région de Bruxelles-Capitale. Si les réformes de l'Etat successives n'ont pas encore pu donner partout une image de paix communautaire, c'est bien dans notre capitale que le bât blesse le plus. B Plus a rédigé un « état de la question » très approfondi au sujet du statut de la Région de Bruxelles-Capitale et a avancé des idées et propositions novatrices pour alimenter les débats. Le nouveau statut de Bruxelles doit lui donner suffisamment d'autonomie comme Région à part entière, tout en permettant en même temps à la capitale de jouer pleinement son rôle d'élément fédérateur de la nation, dans un ensemble qui permet à tous les citoyens de s'y sentir protégés, dans toutes leurs caractéristiques et qualités.

Tentons de réfléchir et de proposer des solutions aujourd'hui, de façon à pouvoir les mettre en œuvre demain.



CHAPITRE II : LE PROBLÈME DE BRUXELLES : SIX SOLUTIONS POUR NOTRE POMME DE DISCORDE PAR EXCELLENCE

Willy Peerens – Secrétaire général/Trésorier de B Plus



La Région de Bruxelles-Capitale, c'est un petit bout de terrain, coincé entre les deux principales Communautés linguistiques, mais souvent la pomme de discorde par excellence et la cause d'innombrables polémiques. C'est là, trop souvent, le théâtre des affrontements lorsque les querelles communautaires ont été montées en épingle.

D'aucuns s'en tiennent (à tort ?) au principe (à courte vue ?) de territorialité alors que d'autres sont d'avis que Bruxelles demeure le seul élément qui permet à la Belgique de survivre. Mais personne ne conteste l'important impact économique, social et financier de cette Région sur le fonctionnement de la Belgique actuelle. La ville de Bruxelles n'est-elle pas le siège de la Commission européenne, le quartier-général de l'OTAN et la capitale de la Belgique, de la Flandre et de la Communauté française ? C'est peut-être là la raison pour laquelle il semble si difficile de trouver au « problème de Bruxelles » une solution

acceptable par tous.

Dans ce contexte, B Plus a développé quelques propositions innovantes (parfois sujettes à controverses) probablement susceptibles de contribuer au débat sur le cadre institutionnel de cette Région. Morceaux choisis :

BRUXELLES : UNE RÉGION À PART ENTIÈRE

Jusqu'il y a peu, Bruxelles était la seule ville au monde à ne pas avoir voix au chapitre dans ses propres affaires culturelles. La 6^{ème} réforme de l'Etat a – au moins partiellement – modifié cette situation : la Région a reçu des compétences dans le domaine culturel, dans le financement et la subsidiation des infrastructures sportives communales et, dans une certaine mesure, dans la formation professionnelle. Et certains aspects des soins de santé, des allocations familiales et du droit pénal de la jeunesse lui ont été confiés par le biais de la Commission Communautaire Commune (COCOM).

Mais est-ce suffisant ? Bruxelles dispose-t-elle de ce fait d'une base fiscale correcte et de coudées franches pour mener ses politiques de manière efficace ? Bruxelles échappe-t-elle ainsi à la logique perfide des confrontations permanentes entre Wallons et Flamands ? Non, évidemment ! Et peut-on, sans plus, négliger le caractère multiculturel de Bruxelles et la prise de conscience croissante des Bruxellois wallons et flamands de leur identité de « Bruxellois » et de moins en moins de « Wallons » ou « Flamands ». Certes, non !

Une cogestion de la Région de Bruxelles-Capitale par la Flandre et la Wallonie apparaît à beaucoup comme une solution idéale. Pourquoi ? Parce que chacun, en l'occurrence les autres Régions, souhaite maintenir sa mainmise sur le processus décisionnel de cette 3^{ème} Région du pays, tellement importante économiquement et financièrement. Tout le monde veut une part du gâteau ! Evidemment, pour le monde extérieur (son opinion publique propre) tout ceci est présenté de manière fort différente : protection des minorités, maintien de l'identité culturelle, préservation du territoire, ne sont que quelques-uns des arguments sans cesse répétés, jusqu'à la nausée.

Cette solution est résolument écartée par B Plus. Elle constitue, en effet, un gigantesque déficit démocratique, méconnaît complètement la réalité bruxelloise et est en totale contradiction avec les règles d'une gouvernance efficace. Une tutelle limitée de l'Etat fédéral est, par contre, acceptable, en raison du statut de capitale de Bruxelles et de son rôle international.

Seul un statut à part entière de la Région de Bruxelles-Capitale, sur pied d'égalité avec les autres Régions et avec les mêmes compétences, droits et devoirs, fournit les garanties nécessaires à une solution efficace et durable. Si on opte pour cette solution, il faudra, en outre, avoir le courage de remettre en question les différentes Commissions Communautaires de la Région. La représentation garantie de la minorité flamande au sein du gouvernement et du parlement bruxellois ne suffit-elle pas à répondre aux doléances flamandes dans cette Région ?

DES LISTES ÉLECTORALES BILINGUES

La présentation de listes électorales bilingues (francophones – néerlandophones) à Bruxelles est actuellement légalement interdite, ce qui implique l'existence à Bruxelles de deux collèges électoraux distincts. Le fait qu'une séparation institutionnelle entre francophones et néerlandophones ne correspond plus à la réalité sociale de la ville, est la raison principale sur laquelle se basent ses partisans pour introduire des listes électorales bilingues. Selon eux, les listes électorales doivent être composées sur base d'opinions politiques et non sur base linguistique. Les opposants invoquent, quant à eux, le compromis institutionnel belge existant pour refuser de telles listes.

B Plus en est totalement partisan. En effet, de telles listes bilingues, couplées à la suppression des collèges électoraux distincts, tout en maintenant la représentation garantie de la minorité flamande, reposent sur le principe qu'un candidat doit pouvoir se présenter sur base de ses convictions politiques et non sur celle de son appartenance linguistique. Cette position est totalement dans la ligne de la promotion d'une circonscription électorale fédérale pour la Chambre des Représentants, une proposition déjà défendue depuis longtemps par **B Plus**. Pourquoi diable des candidats néerlandophones ne pourraient-ils s'adresser à des électeurs francophones (et vice-versa), à Bruxelles et d'ailleurs dans le pays tout entier ? De cette manière, on apprendrait à mieux se connaître et cela ne peut que stimuler la solidarité, le « bien vivre ensemble » et le respect mutuel, dans une même ville et dans un même pays.

Et pourquoi n'envisagerait-on pas d'accorder, dans la Région de Bruxelles-Capitale, des facilités linguistiques pour, par exemple, l'usage de l'anglais, moyennant l'introduction de nécessaires mécanismes de protection ? Cela améliorerait incontestablement l'image de Bruxelles en tant que Région accueillante et son attractivité internationale.

UN FINANCEMENT MIXTE

Présentement, la Région paie de ses deniers les coûts liés à sa fonction de capitale et à son rôle international (par exemple le maintien de l'ordre lors des manifestations et des conférences et réunions internationales (européennes)). De plus, la Région supporte les charges liées au grand nombre de navetteurs en provenance des autres Régions, qui travaillent à Bruxelles, sans qu'ils puissent contribuer à l'impôt sur le revenu levé dans la capitale.

Les accords Beliris prévoient des moyens financiers extraordinaires de l'autorité fédérale pour couvrir les coûts inhérents à sa fonction de capitale et à son rôle international.

Un financement mixte des autres coûts semble la solution idéale. La Région pourrait ainsi faire appel à des ressources financières récoltées non seulement sur base du domicile mais aussi sur base du lieu de travail.

PROTECTION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, lieu de rencontre entre diverses cultures, la protection et le développement des diverses communautés culturelles constitue un élément essentiel pour le « vivre ensemble » dans un seul territoire. Au contraire de la pratique actuelle, les différentes communautés linguistiques devraient garantir la protection des communautés culturelles de la Région, en se comportant comme des partenaires et non comme des tuteurs.

RESTRUCTURATION DU NOMBRE DE COMMUNES ET ZONES DE POLICE

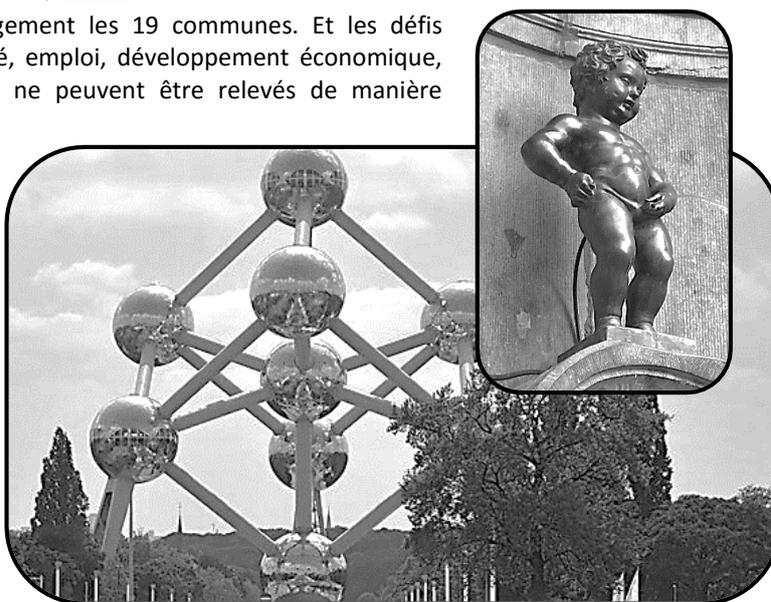
Bruxelles compte aujourd'hui 19 communes et 6 zones de police. On peut incontestablement se poser la question de savoir si une décentralisation aussi poussée, et essentiellement inspirée par une lutte de pouvoir et d'influence dans la capitale, est encore financièrement tenable et efficace. Il faut bien entendu prendre en considération le principe de subsidiarité mais celui-ci ne peut être détourné pour justifier les déviations des structures (baronnies) existantes.

Aura-t-on le courage de briser ce vieux tabou et de mener une évaluation approfondie des structures communales et policières de la Région ? **B Plus** soutient en tout cas une telle évaluation à 100%.

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE BRUXELLES

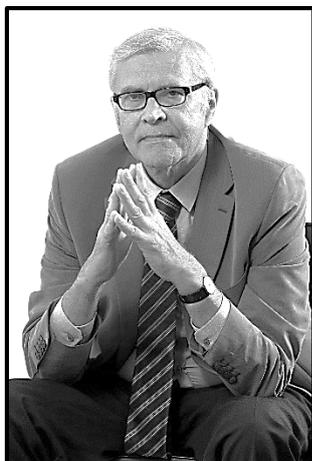
L'hinterland de Bruxelles dépasse largement les 19 communes. Et les défis essentiels pour l'avenir de la Région (mobilité, emploi, développement économique, aménagement du territoire, environnement) ne peuvent être relevés de manière efficace et cohérente que si on peut développer des actions en dehors du cadre géographique strict de la région.

L'avenir de Bruxelles ne réside pas dans l'extension de son territoire mais repose sur la coopération avec son hinterland, sur base de dossiers concrets étudiés au sein de la Communauté métropolitaine de Bruxelles, avec des partenaires travaillant sur pied d'égalité, d'une façon où aucun partenaire ne peut être dominé par un autre. Il est donc d'une importance primordiale que la Communauté métropolitaine de Bruxelles reçoive à nouveau l'intérêt qu'elle mérite et qu'un nouveau dynamisme soit insufflé à cette institution.



CHAPITRE III : POURQUOI LA FÉDÉRATION « BELGIQUE » NE FONCTIONNE PAS

Luc Van der Kelen – Conseiller politique de B Plus



Qu'a rapporté aux citoyens l'évolution qui se poursuit en Belgique depuis 1970 ? Sommes-nous à présent, dans la Belgique (con)fédérale, mieux gouvernés et de manière plus efficace et moins dispendieuse qu'au temps de la Belgique unitaire ?

Telle est, en effet, la question essentielle à laquelle nous devons apporter une réponse. Nous avons, en effet, introduit le fédéralisme, non pas pour le plaisir de répondre à un souci idéologique et nationaliste mais pour mettre un terme aux querelles dans lesquelles s'enlisait le système belge, depuis le milieu des années soixante. Plusieurs générations ont transformé le système unitaire en un système fédéral parce que ces conflits handicapaient sérieusement notre avenir.

Si nous nous interrogeons ici sur l'efficacité du fédéralisme, ce n'est pas pour retourner au passé. Presque plus personne – certainement pas dans les rangs de B Plus – ne cultive la nostalgie de l'unionisme tricolore. Dans notre Belgique fédérale, point de retour possible. Le fédéralisme est un acquis et il répond, dans une grande mesure, à l'attente des citoyens de se prendre davantage en mains, sur base du principe de subsidiarité. La gouvernance doit s'exercer au niveau de pouvoir qui est le plus proche du citoyen et garantit la plus grande efficacité. Cela dit, nous sommes loin du compte.

Et chaque semaine, nous en recevons des illustrations, tirées de la vie quotidienne. Pensons, par exemple, à la nouvelle répartition des moyens entre les différents niveaux de pouvoir, en exécution de la nouvelle Loi de Financement, qui met un point final à la 6^{ème} réforme de l'Etat, menée par le gouvernement Di Rupo. Un spectacle bien gênant. Selon les premiers calculs, les entités fédérées recevaient 750 millions de moins que les estimations réalisées lors de l'élaboration du budget. Au terme de vigoureuses protestations vint une correction, suite à un recalcul qui réduisait l'écart à un bon 150 millions et même à zéro pour la Flandre. Devons-nous en conclure qu'en Belgique les euros sont répartis selon les souhaits du comptable, en faveur du fédéral sous Di Rupo et des entités fédérées, dans un gouvernement où siège la N-VA ?

Bien d'autres exemples peuvent être recensés :

- L'embrouillamini des routes aériennes au-dessus de Bruxelles et du Brabant ;
- La communauté métropolitaine de Bruxelles, censée améliorer la coopération entre Bruxelles, le Brabant flamand et le Brabant wallon, mais bloquée par la N-VA ;
- L'absence de plan climat national, dû à la volonté des entités fédérées de se refiler entre elles les efforts les plus importants, au risque, finalement, d'une amende et d'un blâme au niveau européen. La preuve la plus éclatante de ce que le fédéralisme, tel que nous le connaissons, ne fonctionne pas et, qu'en définitive, la N-VA a raison de prétendre que la seule solution, c'est le confédéralisme ou le séparatisme ;
- Mieux encore, les interminables discussions sur les compétences en matière de Commerce extérieur.

Malgré une « révolution copernicienne », le fédéralisme à la belge demeure le bric-à-brac voulu par nos constitutionnalistes. Dans chaque domaine de compétences, on peut découvrir des sous-domaines où la répartition des compétences n'est pas claire. Dans le dossier détaillé que B Plus a consacré à Bruxelles, plusieurs dizaines de pages ont été nécessaires uniquement à la description de la répartition des compétences à Bruxelles et en dehors.

La cause de l'absence de cohérence et d'inefficacité du système est directement liée à la méthode utilisée pour mettre en œuvre les réformes de l'Etat. Quasi toutes les réformes de l'Etat, à l'exception de celle, très limitée du Lambermont, sous le gouvernement de Guy Verhofstadt, ont été entamées dans la foulée d'un soudain embrasement entre nos deux grandes Communautés.

Chaque fois que Flamands et francophones se sont affrontés, il en est résulté un compromis bancal. Ainsi, en cinq ou six petites étapes, la Belgique a été progressivement démantelée. Dans ce processus, les partis politiques ont toujours décidé, dans leur intérêt, de scinder des départements parce que, dans l'un ou l'autre domaine, on a chaque

fois détecté un détail entraînant des conséquences politiques, financières ou économiques que l'une des Communautés ou Régions refusait d'assumer.

La conclusion tombe en fait sous le sens : en raison de la manière désordonnée dont les réformes de nos institutions ont été mises en œuvre – nous résolvons les problèmes lorsqu'ils se posent – il n'y a eu, à aucun moment, de transparence dans la répartition des compétences. Voilà pourquoi le fédéralisme belge fonctionne au mieux de manière bancale.

UNE GOUVERNANCE CERTES AUTONOME MAIS PAS EFFICACE

Les leaders politiques des générations précédentes ont négligé de réfléchir à la finalité du système, dans les périodes de paix communautaire. Réformer le système par morceaux, petits ou grands, en fonction du degré d'embrassement communautaire du moment, a donné naissance à un système impossible qui nous a donné une gouvernance certes autonome mais pas efficace.

On se demande parfois pourquoi l'emprise de l'Etat dans notre pays est tellement importante. Point n'est besoin de courir loin pour y trouver réponse : c'est la conséquence directe de la complexité du monstre institutionnel que nous avons créé.

Il est temps de changer de cap.

Comme l'actuel gouvernement a décidé de mettre au frigo la réforme de l'Etat jusqu'en 2019, c'est l'occasion ou jamais de confier à une commission composée de spécialistes de la question - politiques et non politiques - la définition d'un système transparent et ultime pour notre pays. Des universitaires pourraient y jouer un rôle prépondérant, comme Frank Vandenbroucke dans le domaine des pensions.

L'occasion est trop belle car il y aura paix communautaire jusqu'en 2019 et ce, sans élections parlementaires.

Et le cadre existe puisque le Sénat existe toujours, précisément comme lieu de réflexion, entre autres dans le domaine institutionnel.

Enfin, la motivation y est : mettre fin aux petits ou grands débats sur les compétences, qui minent constamment l'efficacité de la gouvernance. Tous les partis, aussi ceux de l'opposition, pourraient participer à l'exercice.

Les politiciens doivent mettre à profit cette période de paix communautaire pour préparer une prochaine réforme de l'Etat, qui ait comme prémisse une organisation transparente et logique du système fédéral, dans laquelle les entités fédérées et l'Etat fédéral seraient appréciés à leur juste valeur.

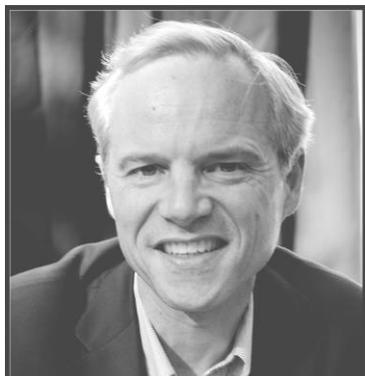
Ne nous berçons cependant pas d'illusions : la paix entre les Belges n'est pas garantie pour l'éternité. Il y aura de nouvelles discussions à caractère symbolique. Mieux vaudra disposer alors d'un cadre politique bien préparé que de se trouver, le dos au mur, dans l'obligation de négocier la 7^{ième} réforme de l'Etat.

A défaut, cela pourrait bien déboucher un jour sur une séparation de corps et de biens.



CHAPITRE IV : LES BRUXELLOIS MESURENT-ILS 60 CM DE PLUS QUE LES FLAMANDS ?

Bertrand Waucquez – Président du Comité de direction de B Plus



Un certain nombre de thématiques reviennent régulièrement sur le tapis : allocations familiales, commerce extérieur, prépensions, activation des demandeurs d'emploi, justice, sécurité routière, loi de financement, nuisances sonores de l'aéroport national, mobilité ...

Maintenant nous nous attachons à une compétence déjà partiellement régionalisée depuis 35 ans : l'énergie, un élément essentiel pour notre économie. C'est une matière première de base pour notre industrie mais aussi un élément indispensable dans notre vie quotidienne : chauffage, éclairage, transport ...

Récemment, l'énergie est devenue le sujet de débats enflammés. De fait, au cours des prochaines années et décennies, de nombreux défis devront être relevés, par exemple :

- Dans un contexte de demande croissante au niveau mondial, l'approvisionnement, les réserves de combustibles fossiles (qui se réduiront à terme) et de grandes variations de prix ;
- L'intégration des marchés du gaz et de l'électricité au niveau européen ;
- Les changements climatiques ;
- L'évolution vers davantage d'énergies renouvelables (en tenant compte du fait que les productions d'énergies éolienne et solaire sont fluctuantes et difficilement prévisibles, ce qui exige une bonne planification de la gestion des réseaux et de la capacité de production) et moins de nucléaire ;
- La croissance continue de la production « ménagère » décentralisée (pour le moment, surtout les panneaux solaires mais bientôt sans doute aussi des micro-éoliennes individuelles dans le secteur résidentiel) ;
- L'installation de réseaux et systèmes de mesure intelligents.

L'ORGANISATION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN BELGIQUE

Depuis la réforme de l'Etat de 1980, tant l'Etat fédéral que les Régions sont compétents en matière d'énergie. Les matières régionalisées ont été sensiblement étendues en 1980 et, depuis la 6^{ème} réforme de l'Etat, les entités fédérées sont également compétentes pour le contrôle des prix, dans les matières relevant de leurs compétences, plus spécifiquement dans les domaines de l'énergie et de la distribution publique de gaz et d'électricité.

L'Etat fédéral demeure compétent dans les matières dont la complexité technique et économique requiert une approche homogène au niveau national, entre autres les grandes infrastructures de production, de transport et de stockage de l'énergie.

Les temps ne sont pas encore mûrs pour établir un bilan définitif de la répartition des compétences en matière énergétique mais celle-ci a incontestablement entraîné un certain nombre de dysfonctionnements. Quelques exemples :

LES BRUXELLOIS MESURENT-ILS 60 CM DE PLUS QUE FLAMANDS ET WALLONS ?

Lors de l'élaboration d'un certificat de performance énergétique dans le secteur résidentiel (PEB), la consommation primaire totale d'énergie d'une habitation est divisée par le nombre de mètres carrés de « surface utile ». Mais ces mètres carrés ne sont pas calculés de la même manière dans les différentes Régions. Ainsi, par exemple, dans un grenier, ils sont pris en compte à partir d'une hauteur sous plafond de 1,5 m en Wallonie et en Flandre mais de 2,1 m à Bruxelles, comme si les Bruxellois mesuraient 60 cm de plus que les autres ...

Cela peut paraître anecdotique mais il y a encore d'autres différences entre les systèmes. Conséquence : une même habitation reçoit un résultat différent suivant qu'elle se trouve d'un côté ou de l'autre d'une frontière régionale. Et comme ces résultats sont différents, ils devront être harmonisés afin de pouvoir parler d'une seule voix au niveau européen.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR TECHNICIENS DANS LE SECTEUR DU CHAUFFAGE

Les installateurs, monteurs et spécialistes en installations de chauffage doivent suivre des formations afin de pouvoir délivrer des attestations de conformité et d'effectuer des contrôles périodiques. Une société qui souhaite

exercer ses activités dans les trois Régions doit envoyer son personnel à trois formations différentes. Conséquences : perte de temps, frustrations et coûts supplémentaires, sans parler des risques de confusion et d'erreurs ...

LA RÉPARTITION DES CHARGES DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT

Jusqu'à présent, il n'y a toujours pas d'accords concrets entre l'Etat fédéral et les entités fédérées en ce qui concerne la diminution des émissions de CO₂, les investissements en énergies renouvelables et le financement international du climat. Au sommet des Nations-Unies sur le climat, à Lima, en décembre 2014, la Belgique n'avait, en effet, toujours pas d'accord sur le financement de la politique climatique. Il reste à espérer que des progrès soient accomplis dans ce dossier avant la prochaine conférence sur le climat qui se tiendra à Paris, fin 2015. A défaut, nous risquons d'y faire à nouveau pâle figure.

En scindant une grande partie des compétences en matière énergétique, dans notre pays, on a non seulement perdu en efficacité mais aussi gaspillé d'importantes économies d'échelle. Pensons à la croissance attendue de la production locale (ménagère) d'électricité qui devrait aller de pair avec l'installation de réseaux et systèmes de mesure intelligents : ne serait-il pas préférable d'organiser cette évolution au niveau national ? Si on excepte la création d'emplois supplémentaires pour des gens qui font la même chose mais pas de la même manière ou qui sont en charge de ré-harmoniser au niveau fédéral les données et systèmes des entités fédérées (pour pouvoir faire rapport à l'Europe), on peut se poser la question de la valeur ajoutée d'une scission dans ce secteur.

A de multiples reprises, nous avons déjà démontré que nous ne plaidons pas pour le retour à une Belgique unitaire (voir, par exemple, de récentes « Opinions » de B Plus, publiées dans Knack.be) mais il est vraisemblable que les différents « compromis à la Belge », qui ont mené à la situation actuelle, ont atteint leurs limites.

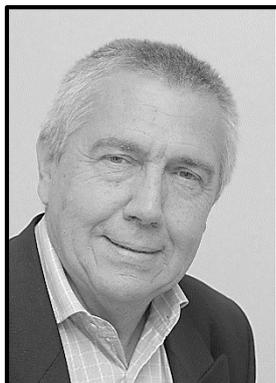
Pour les compétences en matière énergétique comme pour les nombreuses autres qui sont (partiellement) scindées, nous devons probablement, sous peu, examiner avec quelque modestie ce qui se passe dans des pays fédéraux qui fonctionnent bien et analyser de quelle manière leurs expériences en matière de répartition des compétences peuvent être suivies, afin d'optimiser notre efficacité. En ne nous basant pas sur des dogmes et des a priori et, encore moins, sur l'usage de la langue, mais sur des chiffres objectifs et en faisant preuve de bon sens.

Alors nous pourrions définir une politique énergétique efficace pour l'ensemble du pays, dans le cadre d'un plan général « énergie et climat », avec des connexions interdépendantes qui permettront à chaque Région d'assumer sa responsabilité propre dans l'atteinte des objectifs ainsi définis.



CHAPITRE V : LE BILINGUISME EST UNE NÉCESSITÉ MAIS NE SUFFIT PAS À GARANTIR L'AVENIR DE LA BELGIQUE FÉDÉRALE

Jan Reynaers – Membre du Conseil d'administration de B Plus



Où en est le bilinguisme du citoyen belge lambda ?

Toute l'histoire de notre pays est jalonnée de discussions, débats et propositions de lois relatives au bilinguisme. On a, d'une part, des Régions unilingues et, d'autre part, des fonctionnaires, magistrats et médecins bilingues dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Beaucoup de politiciens francophones oublient, par facilité, que sans ces nombreuses générations de fonctionnaires et magistrats (nationaux) bilingues, la Belgique serait devenue, de facto, ingouvernable.

Il était, en outre, évident à leurs yeux que les Flamands étaient bilingues, ce qui leur permettait de rester unilingues. Leur langue et leur culture étaient d'ailleurs supérieures à ce fatras de dialectes flamands.

Le combat mené pendant plusieurs décennies par le Mouvement Flamand a fini par déboucher sur la législation linguistique, coordonnée en 1966 : une longue liste d'obligations et d'interdictions. Dans la Région de Bruxelles-Capitale (au niveau des 19 communes comme au niveau régional), la majorité des bourgmestres, présidents de CPAS et ministres régionaux ont contourné ces « dispositions d'ordre public » en établissant une distinction entre « bilinguisme des fonctionnaires » et « bilinguisme des services », ce qui se traduisait concrètement par « un Flamand bilingue par service » et « des fonctionnaires unilingues francophones » !

Cette situation aurait pu être évitée si les responsables francophones avaient pu penser et agir de manière plus réaliste et plus proactive. Ce ne fut pas le cas.

N'oublions pas non plus que la manière d'enseigner le néerlandais dans les écoles francophones était très « passive » et que ce mode d'enseignement pouvait être comparé à celui utilisé pour une « langue morte » comme le latin. De plus, il n'y avait pas, en Belgique francophone (et certainement pas dans la capitale), de volonté politique de produire des écoliers francophones effectivement bilingues à 18 ans.

En Wallonie, on a laissé aux élèves – jusqu'à ce jour – la liberté de choix entre néerlandais et anglais comme seconde langue. Par contre, en Flandre, le français était et reste la deuxième langue obligatoire dans l'enseignement secondaire.

Il convient cependant de mentionner qu'entretiens on a créé en Wallonie plus de 220 écoles dans lesquelles les élèves sont « immergés » dans un bain linguistique où le néerlandais est progressivement enseigné, notamment en donnant également en néerlandais des cours autres que ceux de langue.

En Flandre, par contre, il a fallu attendre un décret de septembre 2014 pour pouvoir lancer des initiatives similaires. L'année dernière, 3 écoles étaient prêtes à se lancer dans des projets pilotes.

OÙ EN EST ACTUELLEMENT LE BILINGUISME DU CITOYEN LAMBDA ?

Force est de constater qu'en Région de Bruxelles-Capitale et dans sa périphérie, au sens large, le bilinguisme de la plupart des jeunes francophones (entre 12 et 25 ans) s'est spectaculairement amélioré - grâce à un substantiel « mouvement de rattrapage » dû à des inscriptions massives de jeunes francophones dans des écoles néerlandophones. Les difficultés qu'engendre cette situation pour le personnel enseignant et aussi pour beaucoup de parents flamands, ne sont pas abordées dans le présent article.

Il est vraiment dommage de constater depuis quelques décennies une sorte de « mouvement inverse » en Flandre : la grande majorité des jeunes Flamands (donc les adultes de demain ...) parlent une sorte de « français approximatif » qu'on a peine à comprendre. Une des conséquences dommageables en est qu'ils ne s'intéressent plus à ce qui se passe en Belgique francophone, un phénomène accentué par le peu de contacts des Flamands avec les médias francophones. Loin des yeux, loin du cœur.

UN RENVERSEMENT DE TENDANCE HISTORIQUE ?

Nous ne pouvons que déplorer ce « renversement de tendance historique ».

Dans le monde politique – en tout cas au niveau fédéral – l'unilinguisme qui était de règle pour les ministres francophones est devenu l'exception. Mais des ministres parfaitement bilingues, ce n'est évidemment pas encore pour demain.

Cette évolution relativement positive en Belgique francophone est-elle suffisante pour garantir un « vivre ensemble » harmonieux et constituer le « ciment politique » de notre pays fédéral ?

B Plus craint qu'elle ne le soit pas parce que ce « mouvement de rattrapage » aurait dû commencer bien plus tôt, au moment où on parlait bien davantage d'une « nation » et où la régionalisation et la communautarisation restaient relativement modestes dans de nombreux domaines.

UNE POMME DE DISCORDE POLITIQUE

De plus, depuis longtemps, la pomme de discorde politique n'est plus la question linguistique (sauf de temps à autre à Bruxelles et dans les 6 communes à facilités de sa périphérie) mais de plus en plus une question de « transferts ».

La langue et, en particulier, la langue maternelle est une question très sensible car, dans de nombreux cas, elle constitue un élément fondamental de l'identité d'une personne. La majorité des Belges participent à la vie culturelle en fonction de leur langue maternelle. Langue et culture sont intimement liées. Cependant, pour la plupart des citoyens, leur identité comprend plusieurs « couches » et peut aussi varier en fonction de l'âge, du domicile et/ou du lieu de travail. Les extrémistes linguistiques et les « technologues de la scission » usent de tous les moyens pour classer tous les Belges dans un et un seul « camp linguistique » et pour réduire de la sorte leur identité à ce seul aspect.

Dans ce contexte subsiste, chez nombre de parents (surtout francophones), une certaine opposition à un enseignement donné dans une autre langue et qui déconnecte la langue parlée à la maison de celle parlée à l'école. Ils craignent que leurs enfants s'écartent de la sorte de la « culture française » !

Des enquêtes scientifiques ont cependant pu démontrer que cette crainte est infondée.

Il est vrai que, depuis une dizaine d'années, en Région de Bruxelles-Capitale, il y a une tendance croissante à aller voir et écouter des pièces de théâtre en deux langues (avec sous-titrage électronique) mais cela demeure une exception.

Il est, à l'heure actuelle, difficile de prévoir si l'évolution précitée de la jeunesse (francophone) va se répandre dans l'arène politique (la Chambre) et si elle pourra freiner le processus de désintégration de notre pays, voire même, à terme, renverser la tendance, faire évoluer notre pays vers un modèle politique basé sur une meilleure coopération, vers une meilleure compréhension de l'autre communauté et, en définitive, faire évoluer la Belgique vers un fédéralisme de coopération efficace.

La route sera longue et semée d'embûches. Jusqu'à présent, le leitmotiv était le suivant : « Nous ne sommes pas d'accord sur ceci ou sur cela ... scindons donc cette matière ». Gaston Geens, le premier ministre-président de Flandre lança, dans ce contexte, le slogan : « Ce que nous faisons nous-mêmes, nous devons le faire mieux ». Fameux défi mais bien difficile à mesurer car, trop souvent, cela relève du mantra !

Autrement qu'en « Fédération Wallonie – Bruxelles », certes ... mais mieux ?

En tant que « pont » entre les cultures latine et germanique, la Belgique devrait devenir une référence en matière de « vivre ensemble » entre deux peuples de langue et de culture différentes.

« Bye-bye à l'unilinguisme/Bye-bye aan de eentaligheid », voilà qui nous paraît une mission belle et mobilisatrice.



CHAPITRE VI : LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE : UN TOIT INDISPENSABLE POUR LA MAISON FÉDÉRALE

Tony Van De Calseyde – Vice-président du Comité de direction de B Plus



Une circonscription électorale fédérale implique la possibilité, pour l'électeur, de voter, au niveau fédéral, pour des politiciens de sa région linguistique tout comme pour des politiciens de l'autre région linguistique.

L'idée repose sur le constat d'un manque de légitimité démocratique au niveau fédéral. De fait, dans l'isolement, les électeurs flamands sont en principe dans l'incapacité de se prononcer sur les programmes des partis francophones et vice-versa. Pourtant, le gouvernement fédéral est bien composé, pour moitié, de ministres néerlandophones et, pour moitié, de ministres francophones, excepté le premier ministre. Et chaque ministre exerce ses compétences sur l'ensemble du pays. Qu'aujourd'hui le citoyen ne puisse pas demander

des comptes à tous les ministres, lors des élections, constitue un problème et est considéré à juste titre comme un déficit démocratique.

A cet égard, une circonscription électorale fédérale apporterait une solution. En donnant aux partis politiques la possibilité de se présenter à l'électeur dans l'ensemble du pays, le niveau fédéral deviendrait incontestablement plus démocratique. L'électeur aurait ainsi la possibilité de s'exprimer sur tous les partis qui le dirigent, indépendamment de son domicile.

Voilà la raison, de loin la plus importante, pour plaider en faveur de l'instauration d'une circonscription électorale fédérale.

Une deuxième raison, c'est l'effet attendu d'une telle circonscription sur les politiciens. Les partisans de la circonscription électorale fédérale espèrent que celle-ci encouragera les politiciens à s'intéresser, beaucoup plus qu'aujourd'hui, à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière linguistique. Aujourd'hui, il n'y a aucun incitant en ce sens, dans notre système électoral. Au contraire. Le système actuel a pour effet que les politiciens ont tout intérêt à s'opposer, devant leurs propres électeurs, à « ceux d'en face ». S'il n'est pas certain qu'une circonscription électorale fédérale réveille l'intérêt pour l'autre côté de la frontière linguistique, c'est cependant vraisemblable. La persistance d'un total désintérêt ferait en tout cas perdre des voix.

Ce n'est donc pas un hasard si l'idée d'une circonscription électorale fédérale a refait surface à l'occasion de la plus longue négociation gouvernementale que notre pays ait jamais connue, situation que beaucoup attribuent au fait que francophones et Flamands ne se connaissaient plus.

L'actuelle période de paix communautaire ne constitue pas une raison pour ne pas poursuivre le débat à ce sujet. Un nouveau blocage, à court terme, au niveau fédéral, ne peut être exclu. De plus, l'actualité européenne démontre bien qu'en Europe aussi différents blocages menacent. La cause en est également, dans une grande mesure, l'absence de nécessité de rendre des comptes à l'électorat « européen ».

Sur le plan politique, le soutien à la circonscription électorale fédérale est significatif. Certains partis l'ont même reprise dans leur programme et, à l'exception de la N-VA et du « Vlaams Belang », ils comptent tous nombre de ténors qui s'en affichent partisans. Les présidents de leurs sections « Jeunes » (à l'exception de celle du PS) ont récemment publié ensemble une « tribune libre » pour défendre sa mise en œuvre.

LES ARGUMENTS "CONTRE" LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE NE TIENNENT PAS LA ROUTE

Une telle circonscription n'est pas une sorte de « super-BHV ». Le problème de BHV, c'est que des ténors bruxellois pouvaient se présenter à l'électeur dans une partie du Brabant flamand. Alors que les ténors flamands de Bruxelles ne le pouvaient pas en Brabant wallon. Ce système était déséquilibré, ce qui ne serait pas le cas de la circonscription électorale fédérale. Les politiciens francophones devraient, tout comme les flamands, supporter de devoir se livrer à la pêche aux voix de part et d'autre de la frontière linguistique.

La circonscription électorale fédérale ne pourrait entrer en conflit avec celle sur l'emploi des langues. Ainsi, en Flandre, les campagnes devraient être menées en néerlandais et, en Wallonie, en français.

Qu'il y ait peu ou prou de pays fédéraux dans lesquels existe une telle circonscription, ne constitue pas un argument convainquant.

Tout d'abord, la Belgique est unique par son histoire et par sa structure. Ce n'est donc pas parce qu'une circonscription électorale fédérale n'existe pas ailleurs qu'elle ne pourrait pas constituer une bonne solution pour la Belgique. Deuxièmement, il y a bien des pays où existe une telle circonscription. Il suffit de jeter un coup d'œil aux Pays-Bas. Tertio, dans les États fédéraux qui ne possèdent pas de circonscription électorale fédérale, il existe généralement

d'autres éléments qui viennent renforcer la légitimité du niveau fédéral. Ainsi, dans ces pays, il y a, entre autres, au contraire de la Belgique, des partis fédéraux qui se présentent dans l'ensemble du territoire.

Force est de reconnaître qu'aucune loi n'interdit à des partis flamands de se présenter en Wallonie et vice-versa. Mais, en règle générale, cela ne se produit pas. Cet argument n'est donc pas en défaveur mais bien en faveur d'une circonscription électorale fédérale. Car c'est précisément pour cette raison que le déficit démocratique au niveau fédéral persiste. Voir dans cette situation la preuve que nous sommes devenus trop différents pour mener campagne dans le jardin de l'autre ne tient pas la route. Le problème est plutôt dû à la règle non écrite selon laquelle on ne fait pas concurrence au parti-frère de l'autre côté de la frontière linguistique.

Que la circonscription électorale fédérale contraigne les partis à se présenter à l'électeur de l'autre régime linguistique est inexact. Ce n'est une obligation pour aucun parti. Tout comme l'électeur, les partis se verraient offrir une opportunité supplémentaire. Certains en feront usage. D'autres peut-être pas.

RENFORCER LE NIVEAU BELGE ?

Selon certains, la circonscription électorale fédérale aurait pour objectif de renforcer le niveau belge alors que la loi électorale ne peut être utilisée à des fins politiques. Qu'une telle circonscription aboutisse au renforcement du niveau belge n'est pas du tout certain. En tout cas, un argument beaucoup plus important, en sa faveur, est qu'à tous les niveaux les politiciens doivent pouvoir rendre des comptes aux électeurs concernés par les compétences qu'ils exercent. Voilà qui constitue une raison légitime et politiquement neutre d'adapter notre système électoral. De plus, à l'argument selon lequel une tendance bien définie, en l'occurrence la séparatiste, soit défavorisée par la circonscription électorale fédérale, on peut opposer le contre-argument selon lequel, en ce moment, ce sont ceux qui veulent jeter des ponts entre Communautés qui sont défavorisés parce que le système électoral renforce singulièrement les divisions. D'ailleurs, qu'est-ce qui empêcherait les partis nationalistes d'approcher des électeurs anti-belges, au sein de la circonscription électorale fédérale, tant au nord qu'au sud du pays ?

Il est tout aussi incorrect de prétendre que la mise en œuvre d'une circonscription électorale fédérale impliquerait un retour à la « Belgique de papa », alors que chaque réforme de l'Etat a davantage déshabillé la Belgique. Indépendamment du fait qu'il n'y a aucune raison de considérer comme dépassé tout plaidoyer en faveur d'un renforcement de la Belgique, la circonscription électorale fédérale n'a rien à voir avec la répartition des compétences. Elle a, par contre, tout à voir avec le (légitime) souci de renforcer le caractère démocratique du niveau fédéral, tant que celui existe.

C'est probablement précisément la raison pour laquelle la plupart de ceux qui s'opposent aujourd'hui à la circonscription électorale fédérale sont aussi partisans d'un démantèlement complet de la Belgique. Tant les nationalistes, comme la N-VA, que les partisans de la conciliation, comme B Plus, sont généralement d'accord pour considérer que notre pays souffre d'un déficit démocratique. Mais B Plus estime qu'il vaut vraiment la peine de s'atteler à ce problème alors que la N-VA & Cie veulent, au contraire, jeter le bébé avec l'eau du bain.

Le débat sur la circonscription électorale fédérale semble pour le moment sous le boisseau. C'est dû à la disparition du communautaire de l'agenda politique.



CHAPITRE VII : LE CONFÉDÉRALISME N'EST PAS UN MODÈLE EFFICACE

Luk Ryckaert – Membre de l'Assemblée générale de B Plus



Une confédération, ce n'est pas un Etat mais un traité entre Etats souverains, sans participation des citoyens. Chaque Etat membre dispose d'un droit de veto, ce qui contribue à expliquer l'inefficacité de ce modèle.

Toutes les confédérations (à l'exception de l'Union Européenne) se sont démantelées après quelques années ou ont évolué vers un modèle fédéral. Ainsi les Etats-Unis et la Suisse ont évolué vers le fédéralisme parce que leur structure confédérale ne fonctionnait pas correctement.

L'Union Européenne est sans doute la seule confédération qui existe encore mais son fonctionnement est assez boiteux et il n'y a, en son sein, ni Union politique ni encore moins Union sociale.

Pour la direction de la N-VA, le confédéralisme ne constitue d'ailleurs qu'une étape vers le séparatisme et un moyen de doter la Flandre pour l'éternité d'un gouvernement de centre-droit. Ceci a pour conséquence que le confédéralisme mènera probablement à la constitution d'un gouvernement wallon comprenant le PS.

Cette polarisation idéologique entre Flandre et Wallonie mènera la Belgique tôt ou tard à une scission belliqueuse. Un tel climat va effrayer les investisseurs, rendre difficile le maintien de la paix sociale et miner le prestige de la Belgique en Europe et dans le monde.

Indépendamment du fait que le gouvernement fédéral actuel soit social ou asocial, force est de reconnaître qu'il travaille. Le discours sur un niveau fédéral qui ne fonctionnerait plus correctement ne tient donc pas la route. Et s'il existe des tensions au sein de ce gouvernement, c'est davantage entre partis flamands qu'entre ces partis et le MR.

Entretemps, des ministres N-VA occupent des fonctions essentielles au sein du gouvernement belge (comme l'Intérieur, les Finances et la Défense) et, jusqu'à présent, ils jouent correctement le jeu sur le plan communautaire. De fait, la N-VA a promis de rester sage sur le plan communautaire mais provisoirement (jusqu'aux élections de 2019).

L'article 1 des statuts du parti (qui revendique une Flandre indépendante) reste d'actualité, même si différentes études tendent à prouver que la plupart des électeurs de la N-VA ne souhaitent pas la scission de notre pays.

D'ailleurs, ni en Flandre ni dans les autres Régions, il n'y a jamais eu de majorité dans la population en faveur du séparatisme. Selon une récente étude (de la KULeuven), le nombre de séparatistes en Flandre aurait même diminué de moitié.

DÉSHABILLER AU MAXIMUM L'ETAT BELGE

Scinder les compétences, c'est tantôt efficace, tantôt non. Mais, pour la N-VA, la seule chose qui compte, c'est de déshabiller au maximum l'Etat belge.

Plusieurs scissions réclamées par la N-VA nous semblent inefficaces ; exemples : la scission de la sécurité sociale, de la police et des pompiers, la scission ou la cogestion des institutions culturelles et scientifiques fédérales, la suppression de la diplomatie belge (avec la perte de prestige que cela implique) et l'utopie d'une sorte d'armée du Benelux ou de l'Europe.

L'une des scissions les plus folles nous paraît être celle des Chemins de fer. La plupart des trains traversent plusieurs Régions et près de la moitié des trains utilisent la jonction Nord-Midi. Pour la N-VA, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles deviendraient propriétaires des infrastructures et exploitants. La



sécurité et l'interopérabilité resteraient confédérales. Un organe confédéral réglerait le trafic ferroviaire franchissant les frontières entre Régions.

La scission des Chemins de fer en deux sociétés (auparavant 3) a été fortement contestée. La N-VA fait plus fort : il y aura des trains flamands, wallons et bruxellois. En bref, tout deviendrait encore plus compliqué !

LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

En outre, bien peu de compétences resteraient fédérales. Le parlement « belge » ne serait plus élu (il n'y aurait plus d'élections fédérales). Il résulterait tout simplement de l'addition de 25 membres du parlement flamand et de 25 membres du parlement wallon. Le gouvernement « belge » serait constitué de ministres soit présentés par le parlement flamand et le parlement wallon, soit de membres des gouvernements wallon ou flamand. Ces deux éléments représentent un énorme déficit démocratique pour le niveau belge.

A Bruxelles aussi on creuse un déficit démocratique car on y introduit une sorte de sous-nationalité wallonne ou flamande. La grande majorité des Bruxellois ne veulent pas en entendre parler et cela est, en outre, en totale contradiction avec le caractère cosmopolite de Bruxelles. Sans parler du chaos administratif que tout cela engendrerait.



CHAPITRE VIII : DANS CE PAYS, LES LIMITES DU MODÈLE DE CONCERTATION ET DE COOPÉRATION SONT DEPUIS LONGTEMPS DÉJÀ DÉPASSÉES

Willy Peerens – Secrétaire général/Trésorier de B Plus



La succession des réformes de l'Etat est comme un insidieux venin : des mesures apparemment innocentes ont pour objectif de pousser notre pays dans un cadre confédéral.

Mille. Voilà grosso modo le nombre de pages A4 dont les différents législateurs de notre pays ont besoin pour traduire leurs accords de gouvernement ou leurs déclarations politiques, suite aux élections de mai 2014, en diverses langues, à l'attention de nos concitoyens (490 F, 452 N et 38 D). Il est bien difficile de trouver démonstration plus éclatante de la complexité d'un pays qui, en termes de superficie et de population, représente bien peu de choses à l'échelle mondiale.

Petit florilège de quelques considérations critiques qu'on peut émettre en analysant et en comparant ces accords et déclarations politiques.

UNE STRUCTURE DE L'ETAT INEFFICACE

Premier constat : au terme de six réformes de l'Etat successives, la Belgique unitaire a été transformée en un Etat fédéral qui a vu transférer un grand nombre de compétences aux Régions et Communautés, en application du principe de subsidiarité et sous la pression des partis nationalistes. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la structure de l'Etat belge est devenu un écheveau très complexe dans lequel l'arbre cache la forêt et où les aspects confédéraux du système sont devenus indéniables.

Un exemple : en application stricte du principe de territorialité et sous le couvert de la protection du caractère flamand de Bruxelles et de sa périphérie, l'accord de gouvernement flamand contient des paragraphes spécifiques pour définir de manière précise les politiques à mener dans ces régions et introduit à cet effet la « norme de Bruxelles », « l'évaluation de Bruxelles » (« Brusseltoets ») et les « paragraphes (réglementaires) de Bruxelles » (« Brusselparagrafen »). Peut-on faire plus compliqué ?

D'efficacité il n'en est plus question. Combien de temps faudra-t-il encore avant que les citoyens de ce pays, auxquels on impose maintenant nombre d'économies budgétaires dont l'impact est loin d'être négligeable, se rendent compte du coût de toutes les répartitions liées à la langue ? C'est en définitive le contribuable qui paie de sa poche les multiples gouvernements et administrations et la mise en œuvre des différents mécanismes nécessaires au maintien du système actuel.

Une suggestion : ne peut-on se livrer à un exercice intellectuel pour évaluer ce que coûte à chaque citoyen la structure fédérale actuelle et pour chiffrer les économies qui pourraient être dégagées si on l'organisait de manière plus efficace ? Par exemple en rassemblant à nouveau sous le même toit (fédéral) un certain nombre de compétences aujourd'hui régionalisées.

LES ACCORDS DE COOPÉRATION : UN EPLÂTRE SUR UNE JAMBE DE BOIS ?

Si on examine en détail les différents accords de gouvernement, on ne peut que constater qu'une pléiade d'accords de coopération et/ou d'organes de concertation doivent être conclus, mis en œuvre ou projetés, à tort et à travers. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut plus faire autrement, à cause de la complexité de la structure de l'Etat et de l'écheveau de compétences que nous avons-nous-mêmes créés. Il ne subsiste quasi aucune politique qui ne doive faire l'objet de l'un ou l'autre accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions et Communautés ou entre les entités fédérées elles-mêmes.

Même pour des problèmes relativement « petits » comme la gestion de l'aéroport national de Zaventem, deux accords de coopération sont nécessaires, selon l'accord du gouvernement flamand, respectivement avec l'Etat fédéral et avec la Région de Bruxelles-Capitale, tandis que la rédaction d'un plan d'action relatif aux nuisances sonores au-

dessus de Bruxelles relèverait exclusivement de la compétence flamande. On a quand même rendu nous-mêmes les choses invraisemblablement complexes dans ce pays.

Il est bien évident que, dans un Etat fédéral, la conclusion d'accords de coopération entre les différentes entités est un « must » et doit être encouragée. Mais, dans notre pays, c'est poussé jusqu'à l'absurde et c'est devenu une nécessité absolue. Et le principe de subsidiarité a été utilisé à tort ou à raison pour justifier certaines répartitions de compétences.

S'agit-il d'un emplâtre sur une jambe de bois ? Ne dissimule-t-on pas, de cette façon, l'incapacité du système actuel, d'une (trop) grande complexité, à prendre encore des décisions concrètes sans qu'on ne s'empêtre inextricablement dans des discussions interminables au sein des différents forums de concertation et de coopération ?

UNE RÉPARTITION DE COMPÉTENCES CONFUSE

Les accords de gouvernement et les déclarations de politique générale, conclus et approuvés après les élections de l'an dernier, sont le reflet des accords négociés dans le cadre de la 6^{ième} réforme de l'Etat, dont les opérations de mise en œuvre concrète s'amoncellent.

On ne peut plus longtemps le dissimuler : nombreuses sont les politiques où subsistent de multiples zones grises dans lesquelles il est bien difficile de délimiter clairement les champs de compétences. Et dans certains cas on peut même parler de chevauchement.

Un exemple frappant à cet égard est le commerce extérieur et l'agitation née à l'occasion de la mission politique et économique au Japon, menée en mai 2015 par le premier ministre Charles Michel et le ministre fédéral du commerce extérieur, Kris Peeters. Au cours de cette mission, les mérites de la Belgique ont été vantés auprès des investisseurs japonais et les possibilités d'investissement dans notre pays ont été exposées.

Jamais personne n'a mis en question le succès de cette mission. Cela n'a pas empêché la vice-ministre présidente flamande, Liesbeth Homans (N-VA), de sauter sur l'occasion de gâcher la fête en dénonçant le dépassement par les excellences fédérales de leurs compétences. Peut-être s'agissait-il seulement de caresser le noyau dur de sa base dans le sens du poil ? Qui en dira le fin mot ? Le fait est que le gouvernement flamand a décidé immédiatement de transformer son département « Internationaal Vlaanderen » en un « Ministère des Affaires Etrangères » à part entière. Nous pouvons raisonnablement comprendre le « froncement de sourcils » des chefs d'Etat hôtes lorsque, dans le cadre d'une mission à l'étranger, ils doivent passer en revue nos différents gouvernements, nos Communautés et leurs représentants. Ils se poseront sans aucun doute des questions sur les chances de survie de « l'Institut Belgique » dans la forme que nous lui avons donnée.

La mise en œuvre du « Pacte pour l'Emploi » du gouvernement flamand et du « Plan Emploi » du gouvernement fédéral constitue un exemple analogue de la discordance entre les différents accords de gouvernement en ce qui concerne la répartition des compétences.

C'est pourquoi nous insistons sur une réforme de nos institutions efficace et transparente, qui ne soit pas la résultante d'intérêts personnels et/ou politiques. Les six réformes de l'Etat ne sont pas le résultat d'une réflexion logique poursuivant l'objectif de faire fonctionner le système dans son ensemble. Au contraire. Quand on constate l'enchevêtrement et l'opacité de certaines compétences, on comprend que c'est le résultat d'intérêts de tel ou tel parti ou politicien à tel ou tel moment. On peut toujours s'amuser à les nommer.

Et, dans l'intervalle, on assiste à un véritable « jeu de chaises musicales » pour définir qui pourra s'asseoir à côté de qui, dans l'ordre protocolaire. Voilà à quoi peut mener la répartition des compétences. A moins qu'il ne s'agisse que de caresser des egos ?

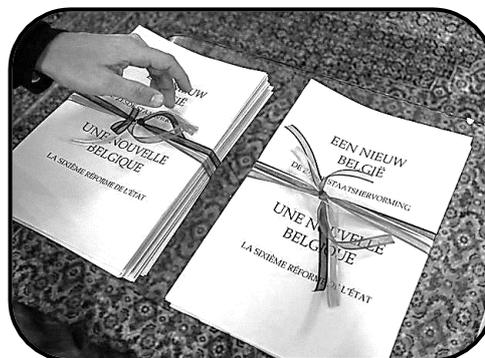
UN INSIDIEUX VENIN

Certaines mesures contenues dans divers accords paraissent parfois innocentes. Ainsi, par exemple, dans l'accord de gouvernement flamand, il est précisé que lorsque plusieurs représentants sont en poste dans le même pays, la coordination échoit au gouvernement flamand. Toute personne de bon sens s'attendrait à ce que la tâche de coordination soit du ressort du gouvernement fédéral. Mais non.

A la lecture des différents accords, on peut encore repérer pas mal de ces mesures « innocentes » mais qui, en définitive, poursuivent, dans leur ensemble, un seul objectif : détricoter davantage encore l'Etat fédéral après la 6^{ième} réforme de l'Etat et pousser le pays dans un cadre confédéral.

Tous ces petits éléments, à première vue insignifiants, se nichent dans les artères du système institutionnel belge où ils distillent un insidieux venin et propagent le cancer du confédéralisme. En définitive, ils minent complètement notre système fédéral.

Dans notre pays, les limites de notre modèle de concertation et de coopération sont dépassées depuis longtemps. Il est grand temps de prendre le taureau par les cornes et de faire en sorte que ce pays soit organisé et dirigé d'une manière efficace.



CHAPITRE IX : LE MAINTIEN D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE FÉDÉRALE NE SUFFIT PAS AU MAINTIEN D'UNE BELGIQUE SOLIDAIRE

Ludwig Vandenhove – Président de B Plus



Il me faut rédiger un article sur une Belgique solidaire au moment où le problème international d'une brûlante actualité est la crise des réfugiés. Le message est donc simple ou, en tout cas, devrait l'être : nous devons nous montrer solidaires du monde entier et particulièrement des « malheureux » qui abandonnent tout et mettent leur vie en jeu pour connaître ici une vie meilleure. Et cela implique que nous devons également être solidaires entre nous : Bruxellois, Germanophones, Wallons et Flamands.

Tolérance et solidarité, dans le respect des diversités, voilà les principes de base qui guident l'action de B Plus.

B Plus défend, en effet, la solidarité interpersonnelle et la solidarité entre les Communautés et Régions de notre pays. Le maintien du caractère fédéral de la sécurité sociale représente dès lors une de nos positions essentielles.

Pour nous, la solidarité repose sur le principe de l'équité et implique la responsabilisation de l'Etat fédéral et des entités fédérées.

La solidarité interpersonnelle, cela signifie que tous les citoyens doivent pouvoir recevoir de l'aide en cas de problèmes ou de besoins, indépendamment de l'endroit où ils habitent, de leur origine, de leur histoire ou de leur position sociale, indépendamment de leurs convictions, du contexte générationnel et de leur langue.

La solidarité, c'est le ciment de toute société. En Belgique aussi.

Ce sont les partis nationalistes – et principalement la N-VA – qui remettent en question le système belge de solidarité et l'utilisent comme un des leviers permettant de justifier une scission du pays.

Dans les grands pays fédéraux comme l'Australie, le Canada, l'Allemagne et les Etats-Unis, les flux essentiels de solidarité interpersonnelle sont organisés au plus haut niveau de l'Etat. Et c'est logique : une répartition très large des risques protège mieux la population contre les conséquences des facteurs socio-économiques, démographiques et de santé.

Pour B Plus, la solidarité ne joue pas seulement entre les personnes mais aussi entre les entités fédérées.

Des transferts interrégionaux transparents doivent permettre d'éviter une concurrence inopportune aux dépens de catégories de la population défavorisées pour quelque raison que ce soit.

Notre système de sécurité sociale, mis en œuvre juste après la Deuxième Guerre Mondiale, dans le giron de notre modèle traditionnel de concertation entre partenaires sociaux et gouvernement, suscite la convoitise sur le plan international.

Combien de fois la Belgique n'est-elle pas citée en exemple, pour son système de protection sociale, dans toute une série d'études internationales et d'analyses comparatives ?

Notre modèle de concertation en constitue un rouage essentiel. Force est toutefois de constater que cette concertation intersectorielle devient de plus en plus problématique, parce que les gouvernements actuels favorisent plutôt la concertation sectorielle ou en entreprise. C'est évidemment la meilleure manière de briser la solidarité entre les secteurs les plus forts et les plus faibles comme entre les citoyens.

Et en lieu et place de la solidarité se développe alors le « diviser pour régner ».

LE MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

J'ai souvent l'impression que certains représentants actuels des partenaires sociaux ne connaissent pas l'histoire politique et socio-économique de la Belgique et ne se rendent pas compte de ce à quoi nous devons la relative stabilité de notre climat économique et social.

Le maintien d'une sécurité sociale fédérale implique bien entendu des choix budgétaires, économiques et politiques. Ce n'est donc pas un hasard si, à chaque discussion budgétaire - ce qui équivaut, dans le contexte socio-économique actuel à une discussion sur la réduction des dépenses - la N-VA remet sur la table des économies en matière de sécurité sociale.

Il en va de même de la tendance à la privatisation. Pour maintenir une Belgique solidaire, il vaut mieux contrer la soif de privatisation des gouvernements fédéral et flamand, dissimulée sous le slogan « trop d'Etat ».

Pour maintenir une Belgique solidaire, maintenir une sécurité sociale fédérale est une condition nécessaire mais pas suffisante. Voici un échantillon de mesures qui sont également d'une très grande importance dans un contexte de solidarité.

En tant que B Plus, nous devons bien sûr nous montrer vigilants quant à la mise en œuvre concrète de la 6^{ème} réforme de l'Etat et particulièrement de sa dimension sociale.

Nous pensons tout d'abord aux allocations familiales : chaque enfant va-t-il bénéficier à l'avenir d'une même allocation et celle-ci n'augmentera-t-elle plus en fonction du rang (2^{ième}, 3^{ième}, 4^{ième} enfant, etc.), comme c'était le cas jusqu'à présent ? Quel sera le montant de base pour chaque enfant ? L'opération sera-t-elle budgétairement neutre ou impliquera-t-elle une augmentation des dépenses ? Même à budget égal, toute modification du régime signifie des gagnants et des perdants, etc. Nombreuses sont les questions qui nécessitent une réponse politique.

L'ORGANISATION DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

En tant que B Plus, nous devons oser mesurer la pile de mesures envisagées, dans le cadre de la réforme des allocations familiales et de leur transfert aux Régions, à l'aune de notre principe de base : la solidarité. Et ceci tant pour les enfants d'une Communauté définie que pour ceux de l'ensemble de la Belgique.

Mais tout cela dépasse le cadre des seules allocations familiales. Il y va aussi de l'organisation de tout notre modèle social.

Les instruments dont disposent aujourd'hui les Communautés et Régions leur permettent déjà de placer suffisamment leurs propres accents, dans le cadre d'une politique sociale propre. Ainsi, en Flandre, par exemple, la politique en matière de pauvreté doit être mise en œuvre de manière « horizontale », à travers divers départements et l'assurance soins de santé, tout comme la contribution pour les services de garde d'enfants, définie en fonction des revenus des parents. Une Belgique solidaire, cela nécessite une vigilance pas seulement pour le maintien d'une sécurité sociale fédérale mais aussi à l'égard de la politique sociale menée par les entités fédérées qui disposent déjà maintenant des compétences et des moyens financiers y relatifs.

En ce qui concerne la Flandre, le gouvernement flamand a approuvé, le vendredi 29 mai 2015, la note définissant le concept de « Sécurité Sociale flamande » (« Vlaamse Sociale Bescherming » - VSB).

Il s'agit de la couche de prestations sociales et de droits sociaux que le gouvernement flamand mettra en œuvre au-delà de la sécurité sociale fédérale.

DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES OU IDÉOLOGIQUES ?

Il est à remarquer que la note a été sérieusement amendée par rapport à celle de la législature précédente. Celle-ci comprenait, en effet, une prime à l'enfant – un complément aux allocations familiales, lié aux revenus – et caressait le rêve d'une assurance complémentaire hospitalisation flamande. Ce revirement est-il lié uniquement à des raisons budgétaires ou relève-t-il de considérations idéologiques ?

Ajoutons-y la réforme de la politique sociale en Flandre, au niveau local, avec l'annonce de l'intégration des CPAS (Centres Publics d'Aide Sociale) dans les communes.

Le risque est grand de voir une réelle politique sociale se dissoudre dans la politique communale générale et ne plus constituer une priorité. Alors que – tous les chiffres le prouvent – la pauvreté et les besoins sociaux ne cessent d'augmenter. En outre, le CPAS, au moins en ce qui concerne le minimum de moyens d'existence, représente un pilier de notre régime de sécurité sociale. Conséquence : le revenu d'intégration demeure une législation fédérale et son montant est équivalent dans toute la Belgique.

Les projets actuellement sur la table peuvent mener à une situation où le montant final des allocations pourrait varier de Communauté à Communauté, voire même de commune à commune.

La pauvreté et l'injustice doivent être combattues en fonction de situations individuelles et pas selon qu'on est né ou qu'on habite dans une commune riche ou pauvre.

UN OBJECTIF FONDAMENTAL

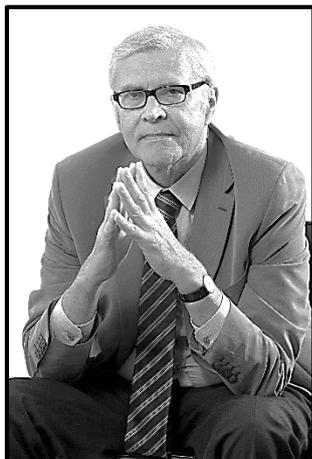
De la sorte on écorne gravement les droits sociaux fondamentaux. Tout comme la réforme des allocations familiales, la réforme des CPAS peut mener à des déménagements pour motifs sociaux, à l'intérieur même de notre territoire. Dans une Belgique solidaire, ce ne devrait pas être possible.

Si jamais on arrive, en Belgique, à mettre en œuvre l'article 35 de la Constitution (Que pouvons-nous encore faire ensemble ?), alors la solidarité entre tous les citoyens doit constituer un objectif fondamental. Mais surveiller cela de près, en même temps que maintenir une sécurité sociale fédérale, ne suffit pas à garantir une Belgique solidaire ! Pour cela, trop de compétences de nature à déterminer les (in)égalités sociales ont déjà été transférées aux entités fédérées.



CHAPITRE X : LE (CON)FÉDÉRALISME EST-IL UN ÉCHEC ?

Luc Van der Kelen : Conseiller politique de B Plus



Combien de temps la paix communautaire pourra-t-elle subsister dans notre pays ? Trois ans ? Cinq ans ? Dix ans ? Ou le devoir de silence que le gouvernement Michel s'est imposé à lui-même est-il déjà dépassé par les faits ? C'est certainement déjà le cas pour le plus grand parti du pays, la N-VA. Il n'a pas fallu deux ans pour que son président doive intervenir en toute hâte pour brider l'attelage le plus fougueux de son parti.

On peut donc se demander s'il est bien réaliste de demander à un parti de s'abstenir, pendant toute une législature, de toute initiative dans son domaine de prédilection : l'indépendance de la Flandre. On peut comparer la pause communautaire, négociée au sein du gouvernement Michel, jusqu'en 2019, à un parti libéral qui obligerait ses parlementaires à occulter, pendant cinq ans, la problématique des libertés du citoyen ou à un parti socialiste qui ne pourrait prendre, pendant cinq ans, aucune initiative relative à la protection sociale de la population.

Clouer le bec aux partis sur ce qui fait leur raison d'être, voilà qui est difficile à tenir, surtout pour un parti qui, par nature, n'est pas un parti de gouvernement, n'a pas l'habitude des compromis et dont la nature idéologique a pour conséquence d'être en permanence soumis, en coulisses, aux pressions de ses militants les plus coriaces. C'est d'ailleurs cela qui a entraîné l'explosion de son prédécesseur, « la Volksunie ».

Sans doute Bart De Wever a-t-il pris en considération, dès la constitution du gouvernement Michel, la nécessité de sacrifier tôt ou tard une victime expiatoire sur l'autel de ses militants. Et, à cette occasion, il a voulu faire d'une pierre deux coups : définir à nouveau le rythme des réformes de l'Etat, même si c'est dans une perspective de moyen terme, à savoir la période 2018-2019, et résoudre un problème de personnes dans son groupe politique à la Chambre. Apparemment, un professeur sans aucune expérience politique, en l'occurrence Hendrik Vuye (Université de Namur), n'est pas nécessairement un bon leader. Et cela veut ailleurs pour son successeur, le meneur de débats patenté Peter De Roover.

Le studieux Vuye peut donc à présent se livrer en toute sérénité à des brainstormings sur l'avenir institutionnel de la Flandre. La question qui demeure est de savoir quand Bart De Wever encaissera le retour de boomerang. Si Vuye démarre sur les chapeaux de roue, il pourrait aller plus vite que ne le souhaite son président de parti.

Un souci de plus pour le MR qui pourrait être pris de court. Diriger un gouvernement dominé par un parti qui a pour objectif premier de faire disparaître le pays était, dès le début une chose bien délicate. Jusqu'à présent, si la N-VA a correctement mis en œuvre le programme gouvernemental, elle a fait preuve de bien peu de loyauté envers ses partenaires de gouvernement. De Wever s'est ingénié à attaquer chacun de ces partis, sur ses forces et surtout ses faiblesses. Il se livre à une analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) et l'applique rigoureusement.

Cela nous change du temps du gouvernement Dehaene, quand le premier ministre permettait aux deux partenaires de la coalition de marquer des points. Avec De Wever, ce n'est pas le cas parce qu'il se doit de maîtriser les forces centrifuges au sein même de la N-VA et qu'il est mieux placé pour y réussir en polarisant constamment le champ politique et en recherchant en permanence le conflit.

Ceci dit, on assiste peu à peu au renforcement très prudent d'un mouvement prônant le retour du modèle confédéral au modèle fédéral, tout au moins dans des politiques telles que l'énergie, la coopération au développement, le commerce extérieur ou la lutte contre le terrorisme, pour citer les plus importantes matières où le niveau belge, par son effet d'échelle et son pouvoir d'influence, présente une réelle valeur ajoutée, par rapport à un mode d'organisation éparpillé et peu efficace.

Examinons la position des partis sur ce terrain : seuls la N-VA et le « Vlaams Belang (VB) » veulent poursuivre le démembrement du pays dans l'optique d'un modèle confédéral ou d'une séparation. Dans ce cadre, le VB, dans l'opposition, houspille la N-VA au pouvoir. La combinaison de deux objectifs, la sécurité et la quête de l'indépendance, rend le président de la N-VA particulièrement nerveux.

Tous les autres partis refusent, jusqu'à présent, d'aller plus loin dans la scission de notre pays. Même le CD&V n'est pas demandeur. Le message de son président est clair : en 2019, le CD&V ne participera pas à une nouvelle réforme de l'Etat. De nouvelles initiatives en ce sens ne seraient donc possibles qu'après les élections de 2024. Mais avant cela, sous la présidence de Gwendolyn Rutten, l'Open VLD avait déjà largué le confédéralisme.

Les deux partenaires de coalition de la N-VA ne souhaitent donc provisoirement pas avancer sur la route d'un développement séparé des entités fédérées. Et leurs deux présidents vont bientôt se faire réélire, histoire d'avoir les mains libres pour la campagne électorale de 2018/2019. Tous deux sont arrivés à la conclusion qu'ils n'ont rien à gagner à une campagne basée sur des thématiques communautaires.

Sur le flanc gauche de l'échiquier politique, les choses sont encore plus claires : le sp.a est désigné par la N-VA comme ennemi public numéro 1, au même titre que le PS. Jusqu'à présent donc la N-VA ne pourra rechercher de ce côté des alliés pour poursuivre le détricotage du pays. Et dans la constellation politique actuelle, le PS va plutôt viser le

renforcement de son pouvoir dans ses Régions que le démantèlement des structures du pays. Même si les socialistes wallons font face à des réflexes régionalistes importants et s'ils sont dans l'opposition au fédéral.

Sur le plan communautaire, ce sont les verts qui, les premiers, ont donné le signal d'un développement en commun. Avec l'appel de Kristof Calvo à un référendum sur l'avenir institutionnel du pays. A ce sujet, dans son livre-pamphlet « Dépasser les clivages » (« Fuck de zijlijn »), Calvo prend un risque calculé. Grâce à de récents sondages, il sait que les partisans du séparatisme, dans notre pays, ne représentent pas plus de 10 à 15% de l'électorat, même en Flandre. Et même au sein de la clientèle électorale de la N-VA, il n'y a pas - et de loin - de majorité en faveur de l'indépendance de la Flandre. Un référendum mettrait cela clairement en lumière et pourrait dès lors bloquer pour pas mal de temps le mouvement de séparation, comme ce fut le cas au Québec, Etat-membre de la fédération canadienne.

Notre mouvement, B Plus, a aussi contribué à cette évolution des esprits, qui prend lentement de l'ampleur. Les articles publiés l'été dernier sur le site web du « Knack » et consacrés à l'efficacité toute relative de notre modèle (con)fédéral n'y sont pas étrangers. Cette série d'articles sur l'état de nos institutions après la sixième réforme de l'Etat a démontré que le détricotage de notre pays a rendu nos politiques à la fois plus coûteuses et moins efficaces. Simple constat basé sur l'analyse de différents secteurs. Et B Plus est loin d'être le seul à le poser. Paradoxalement, sur ce terrain, nous arrivons à la même conclusion que la N-VA, avec la différence que nos solutions sont en totale opposition. Et beaucoup de conclure : « Vous voyez bien, le confédéralisme est un échec ». Mais la N-VA en tire la leçon suivante : « Vous voyez bien, si nous scindons toutes les compétences, alors il y aura automatiquement plus de cohérence dans les politiques car Flamands et francophones ne vont plus bloquer les décisions en raison de leurs visions divergentes de la société, eux à gauche et nous à droite ».

Hélas, tout cela s'avérerait rapidement n'être qu'un trompe-l'œil : on peut scinder nos institutions mais cela ne changera rien au fait que les mêmes personnes vont continuer à habiter, travailler et vivre aux mêmes endroits, grâce aux autres et avec eux, en utilisant les mêmes budgets et systèmes sociaux. De toute manière, nous serons bien forcés de continuer à conclure des compromis.

Prenons comme exemple l'aéroport de Zaventem : il restera là où il se trouve et des avions vont toujours survoler Bruxelles, engendrant des nuisances sonores surtout au-dessus de la périphérie, aussi bien pour les francophones que pour les Flamands. Faut-il citer l'implantation des centres commerciaux ? Ou la mobilité dans et autour de Bruxelles, à laquelle il ne peut y avoir de solution sans concertation et compromis entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie. Ou encore la sécurité sociale qui verrait les Bruxellois faire leur shopping entre les systèmes de Wallonie et de Flandre ? La concertation devra toujours exister et nous devons toujours tenir compte les uns des autres. A défaut, il ne pourra être question de politiques efficaces.

Deuxième argument important contre une scission totale ou fort avancée : le prix que nous allons devoir payer pour un tel système. Des développements séparés sont à l'évidence plus coûteux. Cela signifie que, dans de nombreux domaines, nous devons faire, à trois voire quatre (NL, FR, D et BXL), chacun le même travail. Trois ou quatre ministres, trois ou quatre administrations, trois ou quatre fois les dépenses actuelles. Et c'est toujours le même citoyen qui devra mettre la main à son unique portefeuille !

B Plus fait un autre choix. Notre mouvement n'est pas, au départ, purement « belge ». Il ne s'agit pas, pour nous, de nationalisme belge mais du système politique le meilleur et le plus efficace, avec le meilleur équilibre qualité/prix. A ce sujet, nous nous livrons à une analyse analogue à celle de Test-Achats : dans quel système le citoyen reçoit-il le plus pour son argent ? Tout comme c'est le cas dans le secteur privé, le citoyen doit recevoir aussi de son administration le meilleur service avec le meilleur équilibre qualité/prix.

Pour B Plus, il n'est pas question de remonter le cours de l'histoire jusqu'au début de l'époque d'Eyskens père. Donc pas de retour à l'unionisme et au gouvernement centralisé et jacobin dont l'influence s'est fait sentir, en Belgique également, depuis l'époque du Roi-Soleil et de l'empereur Napoléon. Pourquoi avons-nous mis en œuvre six réformes de l'Etat ? Pourquoi avons-nous fait table rase de l'unionisme ? C'est simple : parce que le système belge se bloquait sous l'influence des multiples groupes de pression qui tiraient la couverture à eux et en raison de divergences de vues fondamentales sur la gestion de la Cité (de l'Etat) – sur les plans politique, philosophique, idéologique et culturel, les oppositions intra-belges étaient trop grandes. La conclusion allait de soi : quand le souci de dégager un compromis descend et ne permet plus de mener des politiques efficaces, il faut choisir une autre voie.

Pour B Plus, le choix est simple : nous gérons ensemble les matières qui nous font gagner en influence et en efficacité et nous gérons séparément celles pour lesquelles la décentralisation s'avère bénéfique, en nous appuyant sur le principe de subsidiarité : gérer au niveau le plus bas qui s'avère le plus efficace.

Remarque complémentaire : une réforme de l'Etat ne peut reposer sur le seul principe de scinder un maximum de compétences. Pourtant, cela s'est produit à six reprises : scinder les compétences sans aucun égard pour le fonctionnement de ce qui demeure fédéral. Une fédération ne peut fonctionner que si le niveau fédéral lui-même et chacune de ses composantes peuvent poursuivre leurs propres finalités.



A aucun moment de notre histoire récente on n'a accordé la moindre attention à l'avenir de ce qui demeurerait fédéral, soit le niveau belge. Jamais cela n'a réellement été pris en considération. Voilà pourquoi l'ensemble fonctionne, in fine, de manière aussi bancal.

Encore une remarque pour terminer : nous ne voulons pas commettre l'erreur de détricoter l'ensemble de nos institutions parce qu'on les considère imparfaites. La Belgique n'est pas un Etat défaillant. Son organisation politique présente des imperfections, elle n'est certes pas parfaite mais pas pour autant désastreuse. Si nos citoyens, en ce compris nos intellectuels, prenaient un jour la peine d'observer l'organisation politique d'autres pays, petits et grands, ils arriveraient à la singulière conclusion que les mêmes défauts se manifestent partout, dans une plus ou moins grande mesure. Simplement parce que la politique est très complexe et parce que de nombreux lobbies s'évertuent à tirer la couverture à eux.

Autrement, on pourrait tirer la même conclusion quant à la politique de la Flandre par rapport à celle des villes et communes. Là aussi se côtoient différents niveaux de compétences et pourtant les politiques locales et régionale fonctionnent sans antagonisme. Ce qui n'empêche pas qu'à ces niveaux aussi existent dissensions et divergences de vues, rendant nécessaires des compromis entre le niveau régional flamand et le niveau local.

En définitive, il s'agit de combiner bon sens et bonne volonté, qualités qui font cruellement défaut parmi les adeptes des lignes dures et de la démagogie. Il suffit de jeter un coup d'œil aux réactions suscitées par la parution de notre série d'articles sur le site de « Knack » : pour une grande part, il s'agit de répliques cinglantes et émotionnelles, qui ne se fondent pas sur une analyse rationnelle et rendent dès lors très difficiles les débats de fond. Des débats de qualité ne sont possibles que si les parties en présence font preuve de respect mutuel. Nous espérons pouvoir encore bientôt vivre cette expérience.



ANNEXE : CHARTE DE B PLUS

B Plus est un mouvement pluraliste qui n'est pas lié à un parti politique et qui veut se consacrer à un renforcement de l'Etat belge sur base d'un projet idéologique progressiste, démocratique et universel. Ce projet part du principe qu'un état moderne est basé sur une citoyenneté adulte, le sens de la responsabilité, l'unité et la solidarité.

La vision de B Plus sur la Belgique de demain se fonde sur les principes généraux suivants :

UNE BELGIQUE FÉDÉRALE

Une Belgique multiculturelle fédérale, tournée vers l'avenir et ouverte au monde, voilà la Belgique que B Plus veut promouvoir ; une Belgique qui se respecte et qui est attrayante pour sa propre population comme pour le monde extérieur.

B Plus s'oppose fermement à toute forme de séparatisme et le mouvement fait résolument le choix d'une Belgique fédérale équilibrée, en attribuant autant d'importance à l'unité du pays qu'à l'autonomie des entités fédérées.

B Plus considère le confédéralisme comme une forme déguisée de séparatisme.

UNE BELGIQUE SOLIDAIRE

La solidarité entre les communautés, les générations, les classes et les personnes d'origines différentes ou avec une autre langue maternelle est le ciment de toute société.

B Plus milite pour une solidarité tant entre tous les citoyens qu'entre les entités fédérées.

UNE BELGIQUE EFFICACE

Chaque entité institutionnelle ne peut survivre et rencontrer les souhaits de tous les citoyens, que dans la mesure où ses structures et son organisation sont construites de façon efficace.

Pour rendre l'état fédéral actuel plus efficace, B Plus milite pour une mise en œuvre des cinq principes suivants :

Simplification des structures de l'Etat

Il y a actuellement six niveaux en Belgique qui interviennent dans les décisions politiques.

B Plus plaide pour un débat ouvert, transparent et mené en profondeur pour réduire le nombre de niveaux décisionnels et politiques en utilisant l'efficacité comme principal critère.

Le principe de subsidiarité

Les compétences doivent être exercées au niveau où elles sont le plus efficaces.

Equilibre entre le niveau fédéral et les états membres

Un système fédéral cohérent et équilibré implique une répartition des compétences définie aussi clairement que possible.

B Plus plaide pour la résolution de situations conflictuelles au niveau fédéral.

Une circonscription électorale fédérale

Au niveau fédéral actuel, il n'existe aucun lien électoral entre la population globale du pays et le gouvernement de la fédération.

Pour remédier à ce déficit démocratique B Plus appelle à l'introduction d'une circonscription électorale fédérale (pour une partie des élus).

Un statut efficace pour Bruxelles

La Région de Bruxelles-Capitale et Bruxelles, capitale de notre pays, de la Flandre, de la Communauté française et siège de la Commission européenne, ont un rôle et des responsabilités à ne pas sous-estimer en tant que lieu de rencontre des communautés du pays.

B Plus estime que le pouvoir législatif de Bruxelles devrait être au même niveau que celui de la Flandre et de la Wallonie, ce qui correspondrait à la réalité d'un pays fédéral avec 3 (ou 4) Régions.

UNE RESPONSABILITE EUROPEENNE

La conception qu'a B Plus de l'Etat belge fédéral n'a pas seulement une importance nationale mais aussi une importance internationale et européenne. La Belgique se trouve en effet à la croisée des cultures latine et germanique. Le pays doit donc être capable de prouver la viabilité d'une démocratie multilingue et multiculturelle. La scission de la fédération belge serait un signal très inquiétant pour l'Union européenne.

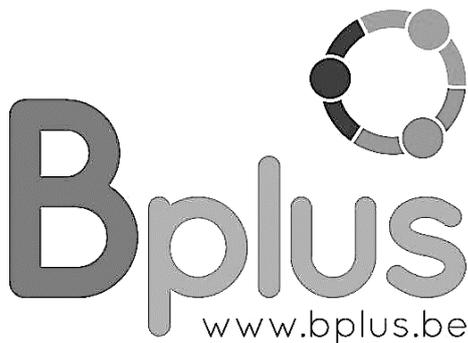
PROMOTION DU MULTILINGUISME

Afin de diminuer la polarisation entre les Flamands et les Francophones, B Plus plaide pour le multilinguisme dans tous les aspects de la vie quotidienne, pourvu qu'on maintienne évidemment les équilibres inscrits dans l'Article 4 de la Constitution.

B PLUS EN TANT QUE CATALYSEUR

B Plus se veut canalisateur d'idées novatrices et progressistes. De plus le mouvement veut rassembler toutes les forces vives et exercer une pression sur les structures existantes.

B Plus plaide pour une plus grande confiance mutuelle, pour plus de volonté d'écouter et de travailler ensemble et s'élève systématiquement contre toute tentative d'opposer les groupes linguistiques dans notre pays.



INTRODUCTION

La population belge veut plus de stabilité, plus de cohérence, plus de transparence ainsi qu'une plus grande efficacité dans la politique à tous les niveaux.

La grande majorité de la population ne veut pas la scission de la Belgique, ne veut pas la rupture de la solidarité entre les citoyens de ce pays.

A l'inverse, la population demande que les réformes d'état instaurées depuis 1970, contribuent à la création d'une Belgique dynamique où l'idée d'« unité dans la diversité » soit une valeur importante.

Du point de vue démocratique, il est en effet probable que beaucoup de partisans de partis séparatistes soient en faveur de la survie de l'Etat belge.

UNE VISION DE LA BELGIQUE DE DEMAIN

B Plus est un mouvement pluraliste qui n'est pas lié à un parti politique et qui veut se consacrer à un renforcement de l'Etat belge sur base d'un projet idéologique progressiste, démocratique et universel. Ce projet part du principe qu'un état moderne est basé sur une citoyenneté adulte, le sens de la responsabilité, l'unité et la solidarité et non sur une identité ethnique ou culturelle.

Cette vision s'inspire de la pratique démocratique quotidienne et se fonde sur le respect des droits de l'homme. Un état moderne n'est pas un état-nation au sens traditionnel du terme. De ce point de vue la Belgique n'est pas un état multinational dépassé mais un état tourné vers l'avenir, basé sur une démocratie multilingue et sur un sens civique de solidarité.

La vision de B Plus sur la Belgique de demain est donc fondée sur les principes généraux suivants :

UNE BELGIQUE FÉDÉRALE

La Belgique doit être considérée comme un projet multiculturel et démocratique dans lequel la nostalgie pour un passé unitaire dépassé n'offre pas de solutions. La promotion d'une Belgique multiculturelle dans un contexte réellement fédéral, tournée vers l'avenir et ouverte à l'Europe et au monde, voilà la Belgique que défend B Plus ; une Belgique qui se respecte et qui est attrayante pour sa propre population comme pour le monde extérieur.

B Plus estime que le droit de vivre sa propre identité culturelle est l'un des droits fondamentaux de l'homme. Dans ce contexte, une Belgique fédérale est la seule et la meilleure solution pour répondre à toutes les aspirations de la population et des communautés dans le pays. La valeur ajoutée d'un Etat fédéral belge est que cette forme d'état offre beaucoup d'espace pour le développement maximal de toutes les communautés linguistiques et culturelles sur son territoire. Le fédéralisme peut d'ailleurs encore affiner, voire enrichir la démocratie.

Dans cette perspective, B Plus s'oppose fermement à toute forme de séparatisme et le mouvement fait résolument le choix d'une Belgique fédérale équilibrée, en attribuant aussi bien de l'importance à l'unité du pays qu'à l'autonomie des entités fédérées.

Nonobstant le fait qu'il y ait beaucoup d'interprétations erronées du terme « confédéralisme », que la Belgique actuelle en présente certaines caractéristiques et qu'apparemment certains partis politiques belges considèrent actuellement le confédéralisme comme une forme poussée du fédéralisme, B Plus considère le confédéralisme comme une forme déguisée de séparatisme.

Dans un pays fédéral, les compétences sont réparties entre le gouvernement central et les entités fédérées. A travers ses représentants élus, les citoyens prennent part à la prise de décision politique, tant au niveau de l'Etat fédéral qu'au niveau des entités fédérées. Ce n'est pas le cas dans une confédération que certains prônent ; une confédération est en effet une union d'états souverains qui décident de régler certaines questions ensemble. Ceci a pour conséquence immédiate que le citoyen n'est pas impliqué dans toutes les matières, d'où la création d'un déficit démocratique et la fin de la solidarité et de la stabilité.

UNE BELGIQUE SOLIDAIRE

La solidarité entre les communautés, les générations, les classes et les personnes d'origines différentes ou ayant une autre langue maternelle est le ciment de toute société.

Ce sont avant tout les partis nationalistes qui remettent en question le système actuel de la solidarité belge et qui l'utilisent (de manière abusive) comme un des arguments et motifs pour justifier la scission du pays.

Il est frappant de constater que dans les grands Etats fédéraux comme l'Allemagne, les États-Unis, le Canada et l'Australie, les principaux flux de solidarité interpersonnelle sont organisés au plus haut niveau. Grâce à un large éventail de risques on est plus résistante aux effets des chocs économiques ou démographiques.

Dans cette optique B Plus plaide donc aussi pour une solidarité interpersonnelle dans notre pays : les citoyens doivent pouvoir être aidés en cas de besoin, peu importe où ils habitent et la langue qu'ils parlent.

En outre, B Plus préconise également la solidarité entre les entités fédérées. Les transferts interrégionaux préviennent la concurrence indésirable entre les entités fédérées ce qui peut conduire à un dumping social.

UNE BELGIQUE EFFICACE

Chaque entité institutionnelle ne peut survivre et rencontrer les souhaits de tous les citoyens, que dans la mesure où ses structures et son organisation sont construites de façon efficace. Un modèle fédéral cohérent implique aussi une description aussi claire que possible de la répartition des compétences.

Dans ce domaine B Plus est clair : l'état fédéral belge tel que nous le connaissons à l'heure actuelle, peut être organisé et structuré de manière plus efficace :

SIMPLIFICATION DES STRUCTURES DE L'ETAT

Il y a actuellement six niveaux en Belgique qui interviennent dans la prise de décision politique : l'Europe – la Belgique fédérale – les Régions – les Communautés – les Provinces - les Villes et les Communes. La structure actuelle de l'Etat belge manque de transparence et est devenue incompréhensible pour les citoyens de ce pays, extrêmement compliquée et, ce qui est plus important encore, conduit à une fragmentation irréflective, à des coûts inutiles et à une inefficacité sur le terrain. Il en résulte que le pays risque de devenir ingouvernable, ce qui pourrait conduire à considérer la scission comme réponse « logique » à cette situation.

B Plus plaide donc pour un débat ouvert, transparent et mené en profondeur pour réduire le nombre de niveaux décisionnels et politiques en utilisant l'efficacité comme principal critère.

Sans vouloir revenir à la Belgique unitaire, une structure simplifiée de l'État, basée sur la plus grande efficacité possible, est après tout, la meilleure garantie pour le maintien d'un Etat fédéral viable à un coût raisonnable.

LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

B Plus constate que les structures complexes d'aujourd'hui rendent le travail sur le terrain inutilement compliqué et presque impraticable. B Plus plaide donc pour l'introduction du principe de subsidiarité de telle sorte que les compétences soient accordées au niveau où il existe le plus de garanties pour mener une politique efficace ; c'est-à-dire au niveau où les compétences, les droits et les devoirs sont exercés avec un maximum d'efficacité, où tout le monde gagne et au bénéfice de tous les citoyens de ce pays, sans distinction. Bien sûr, cela signifie que, si nécessaire, des compétences devraient pouvoir être transférées à nouveau au niveau fédéral et vice versa.

EQUILIBRE ENTRE LE NIVEAU FÉDÉRAL ET LES ENTITÉS FÉDÉRÉES

Un système fédéral cohérent et équilibré implique une répartition des compétences définie aussi clairement que possible. La prise de décision doit être compréhensible et transparente pour le citoyen.

Entretemps la Belgique dispose d'une Cour Constitutionnelle pour régler les conflits de compétence et d'intérêt, mais il serait beaucoup plus efficace de commencer par éviter ces conflits.

Pour être capable de fonctionner efficacement, les compétences sont à allouer au niveau le plus efficace : l'état fédéral ou les entités fédérées.

La pratique quotidienne montre, cependant, que l'application pratique du principe des compétences exclusives peut conduire à des situations absurdes et inefficaces sur le terrain. Pour éviter de telles situations qui vont à l'encontre de n'importe quelle forme d'efficacité et de cohérence, B Plus plaide pour la création de la possibilité de pouvoir traiter et résoudre les dossiers de situations conflictuelles au niveau fédéral.

UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE

Un véritable système démocratique exige un dialogue permanent entre l'ensemble de la population et les élus qui, au nom de cette population, prennent des décisions et sont obligés d'en rendre compte.

Dans un état fédéral comme la Belgique ce dialogue est inévitablement plus complexe. Ainsi, la population belge fédérale se voit privée d'un lien démocratique direct avec le gouvernement fédéral.

Les gouvernements régionaux sont légitimés par l'électorat de chaque région. Au niveau fédéral, il n'existe aucun lien électoral entre la population globale du pays et le gouvernement de la fédération. Une grande partie de l'électorat ne peut pas voter pour la moitié des membres du gouvernement fédéral ou de leurs partis. En outre, le fait que l'espace électoral est divisé le long de la frontière linguistique, a pour conséquence que les candidats sont encouragés à radicaliser leurs positions dans leur propre communauté linguistique. Ceci à son tour a pour conséquence une opposition croissante entre les communautés linguistiques.

Pour remédier à ce déficit démocratique B Plus appelle à l'introduction d'une circonscription électorale fédérale. Ainsi un certain nombre de sièges de la Chambre des Représentants seront attribués à une circonscription qui comprend l'ensemble du territoire de l'Etat fédéral. Les candidats seraient de cette manière incités à prendre en compte les électeurs de l'autre côté de la frontière linguistique, ce qui faciliterait la consultation mutuelle et rendrait les prises de décisions plus expéditives, également pendant les négociations pour former un gouvernement.

UN STATUT EFFICACE POUR BRUXELLES

La Région de Bruxelles-Capitale et Bruxelles, capitale de notre pays, de la Flandre, de la Communauté française et siège de la Commission européenne, ont un rôle et des responsabilités à ne pas sous-estimer en tant que lieu de rencontre des communautés du pays.

En outre, Bruxelles a évolué vers une société multiculturelle avec beaucoup de familles linguistiquement mixtes et avec une forte présence de citoyens dont la langue maternelle n'est ni le néerlandais ni le français. Vu ce rôle et les responsabilités qui en découlent, B Plus plaide donc aussi pour un statut mûrement réfléchi, efficace et cohérent pour Bruxelles. B Plus estime entre autres que le pouvoir législatif de Bruxelles devrait être au même niveau que celui de la Flandre et de la Wallonie, ce qui correspondrait à la réalité d'un pays fédéral avec 3 (ou 4) Régions.

B Plus accepte l'idée d'une tutelle limitée de l'Etat belge sur la région de Bruxelles étant donné le rôle métropolitain de Bruxelles. Sous réserve de cette tutelle, la région de Bruxelles bénéficie de la même autonomie que les autres régions. B Plus s'oppose à toute forme de co-gestion des entités fédérées flamand et wallon, ce qui serait totalement antidémocratique et inefficace.

UNE RESPONSABILITE EUROPEENNE

La conception qu'a B Plus de l'Etat belge fédéral n'a pas seulement une importance nationale mais aussi une importance nationale et européenne. La Belgique se trouve en effet à la croisée des cultures latine et germanique. Le pays doit donc être capable de prouver la viabilité d'une démocratie multilingue et multiculturelle. La scission de la fédération belge serait un signal très inquiétant pour l'Union européenne.

PROMOTION DU MULTILINGUISME

Afin de diminuer la polarisation entre les Flamands et les Francophones, B Plus plaide pour le multilinguisme dans tous les aspects de la vie quotidienne, pourvu qu'on maintienne évidemment les équilibres inscrits dans l'Article 4 de la Constitution.

B PLUS EN TANT QUE CATALYSEUR

B Plus se veut canalisateur d'idées novatrices et progressistes. De plus le mouvement veut rassembler toutes les forces vives et exercer une pression sur les structures existantes. Cela signifie que B Plus s'exprimera clairement sur les défis futurs auxquels la Belgique devra faire face.

B Plus plaide pour une plus grande confiance mutuelle, pour plus de volonté d'écouter et de travailler ensemble et s'oppose de façon permanente contre toute tentative d'opposer les deux groupes linguistiques.

B Plus fera des propositions en ce sens et soutiendra toute autre initiative visant à rapprocher les citoyens des communautés afin qu'ils apprennent à mieux se connaître.